

## Rapport d'activité 2013





La publication du rapport annuel d'activité s'adresse en premier lieu aux conseillers municipaux des 16 communes membres de la Communauté d'agglomération, mais il permet aussi d'apporter une information à tous les décideurs et partenaires qui concourent à la mise en œuvre de l'action intercommunale, ainsi qu'à tous les habitants de l'agglomération.

Depuis la création de l'intercommunalité en 1993, l'ambition qui fonde le projet de territoire, est de donner à l'agglomération de Castres-Mazamet et à son bassin d'emploi les moyens d'assurer le développement de l'activité et de l'emploi, et l'attractivité du cadre de vie.

Les efforts consentis sont à la hauteur des enjeux, et les résultats obtenus encouragent à persévérer, que ce soit en matière de développement économique, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, ou d'infrastructures numériques :

- avec une offre foncière et immobilière unique en Midi-Pyrénées, et une expertise pour accompagner les projets dans le cadre de sa technopole, la Communauté d'agglomération a montré qu'elle réunit les conditions pour que les entreprises locales s'y développent et pour accueillir des investisseurs extérieurs ;
- en constante progression, l'effectif du pôle d'enseignement supérieur et de recherche est désormais de 1800 étudiants ;
- pionnière dans le domaine de l'économie numérique, l'agglomération dispose d'un réseau en fibre optique et d'un téléport qui lui confèrent une avance certaine pour accueillir des activités dans les secteurs de pointe, tels que la e-santé.

La Communauté d'agglomération se consacre en outre à faire évoluer les services, qu'il s'agisse de la collecte des déchets ménagers, des transports urbains, ou des équipements culturels et sportifs ; elle déploie aussi une politique en faveur du logement et de l'habitat.

Ce rapport d'activité est publié alors que s'ouvre un nouveau mandat, dans un contexte marqué par la diminution des dotations de l'État qui nous incite à poursuivre nos efforts pour maîtriser les coûts de fonctionnement, et préserver notre capacité à réaliser les investissements qui s'imposent pour le développement de l'agglomération.

Bien sûr, l'avenir de notre bassin d'emploi est conditionné pour une large part au projet autoroutier Toulouse-Castres que la Communauté d'agglomération a continué de soutenir ardemment en 2013, ce qui n'a pas été vain puisque l'État a confirmé sa décision de le réaliser par mise en concession, et qu'il en a arrêté le tracé.

L'intercommunalité entend ainsi faire tout ce qui lui est possible pour que Castres-Mazamet continue d'être, avec ses atouts et ses spécificités : industrie et qualité de vie, performance et attractivité, un pôle d'équilibre qui compte entre Toulouse, Montpellier et Barcelone.

*Le président de la Communauté d'agglomération,*  
Pascal BUGIS  
Maire de Castres



**Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet**  
**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013**

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Avant-propos</b>  | <b>1</b>  |
| <b>Sommaire</b>  | <b>3</b>  |
| <b>Actualités 2013 - 2014</b>  | <b>4</b>  |
| <b>Castres-Mazamet, composition urbaine</b>  | <b>6</b>  |
| <b>Présentation de la Communauté d'agglomération, gouvernance</b>  | <b>7</b>  |
| Le territoire et la stratégie de développement   | 8         |
| Les compétences et le fonctionnement institutionnel  | 9         |
| Les organismes extérieurs et la concertation avec les acteurs économiques et sociaux et la société civile  | 9         |
| La coopération décentralisée avec Guédiawaye   | 10        |
| <b>Stratégie d'aménagement et de développement durable</b>   | <b>12</b> |
| Le schéma de cohérence territoriale  | 13        |
| La politique foncière  | 13        |
| Le Plan climat énergie territorial   | 15        |
| Le Plan des déplacements urbains   | 15        |
| La contribution à la politique de l'eau et à la lutte contre la pollution de l'air                         | 16        |
| <b>Infrastructures de communication et TIC</b>   | <b>17</b> |
| L'enjeu de l'accessibilité routière  | 18        |
| L'aéroport régional de Castres-Mazamet   | 18        |
| La stratégie numérique   | 18        |
| La cyber-base  | 19        |
| <b>Enseignement supérieur et recherche, soutien à l'innovation et à la création d'activité et d'emploi</b> | <b>20</b> |
| L'enseignement supérieur à la rentrée 2013, les perspectives et le contrat de site                         | 21        |
| L'offre foncière et immobilière pour les entreprises   | 23        |
| L'accompagnement des entreprises et l'activité de la technopole  | 24        |
| <b>Habitat et politique de la ville</b>  | <b>25</b> |
| Le Programme local de l'habitat  | 26        |
| Le Contrat urbain de cohésion sociale  | 27        |
| Le Plan local d'insertion pour l'emploi  | 28        |
| <b>Transports collectifs</b>   | <b>30</b> |
| Les transports urbains   | 31        |
| Les transports scolaires   | 32        |
| La mise en accessibilité du réseau   | 32        |
| Les modes doux et alternatifs, l'intermodalité   | 33        |
| <b>Équipements culturels, sportifs et de loisirs</b>   | <b>34</b> |
| L'espace culturel multimédia Apollo - Michel Bourguignon   | 35        |
| La salle de musiques actuelles Lo Bolegason  | 35        |
| Le conservatoire de musique et de danse du Tarn  | 37        |
| Les piscines et la patinoire   | 37        |
| La base de loisirs du Lac des Montagnès  | 38        |
| <b>Cadre de vie et environnement</b>   | <b>39</b> |
| La collecte et la valorisation des déchets   | 40        |
| La réhabilitation des anciens sites de dépôt   | 40        |
| <b>Cahier central : Finances et organisation des services</b>  |           |
| Finances   |           |
| Politiques contractualisées  |           |
| Fonds de concours  |           |
| Organisation et ressources humaines  |           |
| <b>Répertoire des sigles</b>   | <b>41</b> |
| <b>Pour en savoir plus...</b>  | <b>42</b> |
| <b>Réunions tenues en 2013</b>   | <b>45</b> |



Équipements sportifs : le chantier de reconstruction de la piscine de Mazamet bat son plein pour une ouverture du nouvel équipement début 2015.



La 8<sup>e</sup> édition de l'Université d'été de la e-santé, qui se tient à l'école d'ingénieurs ISIS, confirme le rayonnement international de cette manifestation.



Autoroute : la mobilisation n'a pas été vaine, l'État a confirmé sa décision et arrêté le tracé qui va être mis à l'enquête publique.



L'école d'ingénieurs en Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé a créé le Connected Health Lab pour présenter les avancées de la recherche en e-santé.



Chaque année dans le cadre de la Semaine de l'étudiant est organisé le « défi sur le campus » qui réunit les 1800 étudiants de Castres-Mazamet.



Le réseau Libellus s'adapte continuellement pour faciliter les transports sur les pôles castrais et mazamétain, et entre les deux villes.



Plan climat énergie : le schéma directeur des pistes cyclables a été adopté sur les 16 communes pour favoriser l'usage du vélo.



Le Causse Espace d'Entreprises : de nouvelles implantations ont été réalisées et le chantier des nouveaux locaux d'IMS Networks a été lancé.



Le nouveau programme d'aide à l'amélioration de l'habitat a pour priorités l'isolation, la réhabilitation des logements et le maintien à domicile des personnes dépendantes.



Sites d'activité du pôle mazamétain : de nouveaux projets permettent de remplir le lotissement de la Molière Basse.



25 nouveaux conteneurs enterrés ont été installés à Labruguière, Saint-Amans-Soult, Aiguefonde, Pont de l'Arn et Payrin-Augmontel.



L'Institut de Formation en Soins Infirmiers vient de se doter de 3 salles équipées de mannequins de simulation, à la pointe de l'enseignement.

# Composition urbaine

## Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Les villes, bourgs et villages structurent le territoire en 4 grands niveaux urbains. Ils fournissent les services, accueillent la population et les activités économiques. Ce document fait le point sur la répartition de la population et des emplois au sein de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

### 3 pôles urbains : 82 % de la population et 93 % des emplois

Castres (53,2% de la population et 67,1% des emplois) et Mazamet-Aussillon (20,7% de la population et 20,1% des emplois) forment une agglomération bipolaire qui structure le territoire de la communauté, Labruguière (8% de la population et 5,9% des emplois) occupant une position charnière entre les pôles castrais et mazamétain.

- **Castres** : 42 220 habitants et 22 300 emplois
- **Mazamet** : 10 093 habitants et 4 991 emplois
- **Aussillon** : 6 313 habitants et 1 681 emplois
- **Labruguière** : 6 320 habitants et 1 940 emplois

### Les pôles intermédiaires de services

Saint-Amans-Soult (2,1% de la population et 1,5% des emplois) associé à Saint-Amans-Valtoret (hors périmètre) jouent un rôle important pour la vallée du Thoré et sont tous deux liés au pôle mazamétain.

- **Saint-Amans-Soult** : 1 670 habitants et 510 emplois

### Les bourgs de 1 000 à 3 000 habitants : 12 % de la population et 3,9% des emplois

Au nombre de 4, ces communes ont un profil résidentiel et une fonction de services à la population. Lagarrigue (2,2% de la population et 0,8% des emplois) est en continuité de Castres. Aiguefonde, Payrin-Augmontel et Pont-de-l'Arn (9,8% de la population et 3,1% des emplois) sont une composante du pôle mazamétain.

- **Lagarrigue** : 1 784 habitants et 280 emplois
- **Aiguefonde / Payrin-Augmontel / Pont-de-l'Arn** : 7 750 habitants et 1 030 emplois

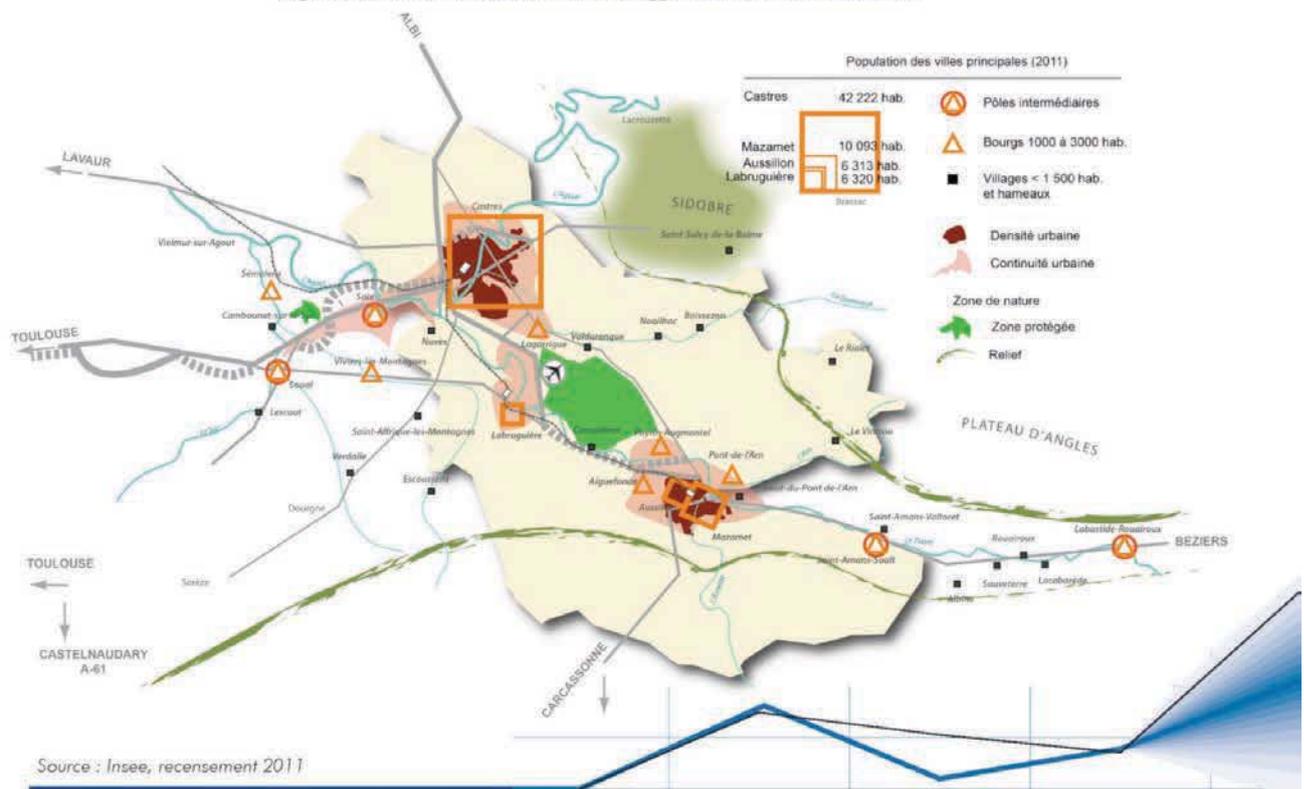
### Les villages de moins de 1 000 habitants : 4 % de la population et 1,5 % des emplois

Cette catégorie regroupe 7 communes au profil résidentiel plus ou moins marqué. 3 communes ont entre 700 et 850 habitants, 2 ont entre 300 et 400 habitants et 2 ont moins de 100 habitants.

- **Noailhac, Valdurenque et Navès** : de 700 à 850 habitants et de 60 à 180 emplois
- **Caucalières et Boissezon** : de 300 à 400 habitants et 40 et 70 emplois
- **Le Rialet et Le Vintrou** : 50 et 85 habitants et une 10<sup>ème</sup> d'emplois

Castres et Mazamet-Aussillon accueillent près de 60 000 habitants et 30 000 emplois (74% de la population et 87% des emplois de la Communauté d'agglomération)

Organisation territoriale de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet



# Présentation de la Communauté d'agglomération, gouvernance



*Conseillers de la Communauté d'agglomération en assemblée.*

*Au-delà du fonctionnement de ses instances statutaires : conseil, bureau et commissions, la Communauté d'agglomération est partie prenante d'une gouvernance, associant notamment les partenaires économiques et sociaux et la société civile au sein d'un conseil de développement.*

## Le territoire et la stratégie de développement

Cœur du principal pôle industriel et de recherche privée entre Toulouse, Montpellier et Barcelone, l'agglomération de Castres-Mazamet et son bassin d'emploi ont dû surmonter les profondes mutations, liées à la mondialisation, qui ont entraîné l'effondrement d'activités traditionnelles, telles que le textile.

Se fondant sur la culture d'entreprise du territoire, prenant appui sur les atouts que constituent la présence de groupes leaders dans leurs domaines et un tissu de petites entreprises très actives, la stratégie de redynamisation engagée depuis 20 ans a permis de redynamiser le territoire, de lui donner une attractivité et une nouvelle image, pour que Castres-Mazamet continue de jouer son rôle de pôle régional d'équilibre.

La spécificité de Castres-Mazamet réside dans la place que les activités du secteur secondaire continuent d'occuper dans l'emploi total (près de 20 %), ce qui témoigne de la capacité d'adaptation et d'innovation des entreprises.

Depuis 2012, les orientations stratégiques et les priorités de la Communauté d'agglomération ont été précisées et réaffirmées :

- poursuivre le désenclavement routier, en particulier la réalisation de l'auto-route entre Toulouse et Castres-Mazamet, et le renforcement des liaisons internes entre les deux aires urbaines de l'agglomération,
- accompagner la diversification des activités, le développement des entreprises, et favoriser leur implantation par la qualité de l'offre foncière et immobilière et le développement des TIC à très haut débit,
- développer l'enseignement supérieur et la recherche, en cultivant les spécificités et atouts du site, en lien avec l'innovation.

### À titre de rappel :

- le territoire a été l'un des premiers à s'équiper d'un réseau en fibre optique et à s'engager dans le développement de l'économie numérique, ce qui le dote d'atouts concurrentiels dans ce domaine,
- un pôle d'enseignement supérieur-recherche-innovation a été créé, avec une offre de formation technologique et scientifique complémentaire de celle de Toulouse et des autres sites de Midi-Pyrénées,
- une politique de développement économique est assurée par la Communauté d'agglomération, qui apporte un soutien à l'innovation au travers de sa technopole labellisée par les réseaux RETIS et EBN, et qui s'exprime sur 3 axes en lien avec les filières du pôle d'ESRI : chimie fine, numérique et santé, au sein des pôles de compétitivité, des clusters, des initiatives régionales et euro-régionales (e-santé)...

Dans un contexte de bouleversements institutionnels, fiscaux et financiers, la Communauté a été amenée à élargir le champ de ses interventions :

- renforcement des services à la population, avec de fortes attentes émanant des ménages désormais contribuables de la Communauté d'agglomération comme des communes,
- redéfinition de la solidarité financière entre la communauté et les communes : poursuite du soutien ingénierie aux communes, mise en œuvre d'un régime de fonds de concours pour soutenir les investissements des communes complémentaires des investissements intercommunaux, développement de la mutualisation des services, comme le lancement de la démarche de mutualisation des systèmes d'information.

Ayant surmonté les difficultés passées, forte de son tissu économique à dominante industrielle, l'agglomération de Castres-Mazamet doit poursuivre pour la période 2014-2020 son projet d'aménagement et de développement durable, conforter ses acquis en matière de compétitivité économique et améliorer son

attractivité résidentielle et touristique :

- la confirmation des priorités initiales, à savoir la poursuite du désenclavement routier, la compétitivité des entreprises, le développement de l'enseignement supérieur et la recherche,
- la qualité et la performance des services à la population en particulier en matière de transports et de cadre de vie (déchets ménagers...),
- l'attractivité du territoire à savoir l'amélioration de l'habitat dans le cadre du PLH et le traitement qualitatif des espaces publics des cœurs de villes et villages, la préservation de l'environnement et des paysages, l'offre d'équipements culturels et sportifs vecteurs d'attractivité pour des populations nouvelles.

Sur la base de ces orientations, la Communauté d'agglomération a apporté entre le 12 novembre 2013 et le 3 mars 2014 des contributions à l'élaboration du Contrat de plan État-Région 2014-2020 au cours de la phase dite « de définition de la stratégie »<sup>1</sup>.

Ce document, outre les priorités énoncées ci-dessus, rassemble des propositions visant les objectifs suivants :

- poursuivre l'amélioration de l'habitat et du logement dans le cadre planifié des PLH,
- renforcer l'attractivité par le soutien des investissements dans les équipements touristiques, sportifs et culturels,
- poursuivre la mise en œuvre de la politique de la ville pour assurer la rénovation urbaine dans les quartiers qui le nécessitent, ainsi que le lien social et l'insertion sociale et professionnelle des plus défavorisés.

<sup>1</sup> Ces contributions ont été rassemblées dans un document intitulé : « Castres-Mazamet : territoire « chimie fine, numérique & santé », pôle d'équilibre de la métropole toulousaine en Midi-Pyrénées ».

## Les compétences et le fonctionnement institutionnel

Pour élaborer, mettre en œuvre, actualiser et évaluer le projet stratégique d'aménagement et de développement durable du territoire, la Communauté d'agglomération intervient, au titre de ses compétences<sup>1</sup>, dans le cadre d'une gouvernance locale adaptée à la complexité du contexte et des enjeux.

La gouvernance instituée à l'échelle du Pays permet ainsi, avec les communautés de communes du Sor et de l'Agout et de la Haute vallée du Thoré, d'assurer la concertation autour d'une réflexion prospective commune et en recherchant les complémentarités, sous l'égide d'un comité de pilotage qui regroupe le conseil de développement, l'association des élus, et le syndicat mixte du Schéma de cohérence territoriale.

En cohérence avec le dispositif de gouvernance locale, le fonctionnement de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet s'appuie certes sur ses instances internes, décisionnelles et consultatives, mais aussi sur des instances extérieures.

Le Conseil, instance délibérante, règle les

**1 Compétences obligatoires : actions de développement économique d'intérêt communautaire, aménagement de l'espace, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, lutte contre l'incendie et secours.**

**Compétences optionnelles : création ou aménagement, entretien et gestion de voirie et de parcs de stationnement d'intérêt communautaire, en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.**

**Compétences volontaires : développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie, lutte et prévention contre les inondations, entretien et la restauration du lit et des berges des cours d'eau et schéma d'aménagement et de gestion de l'eau.**

affaires de la Communauté d'agglomération ; il a délégué certains pouvoirs au président : M. Pascal BUGIS, qui représente l'autorité territoriale et assure la fonction de l'exécutif.

Le Bureau est composé de façon à ce que les communes membres soient toutes représentées.

Les commissions sont, outre la commission d'appel d'offres, obligatoires, la commission des Finances et des commissions thématiques : Compétitivité du territoire - Développement économique, Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la Ville, Cohésion territoriale - Politiques contractuelles, Infrastructures de communication, Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable, Enseignement supérieur - Recherche - Transfert de technologie.

Des groupes de travail sont constitués en tant que de besoin sur des questions spécifiques.

Il est à noter que la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales a prévu de nouvelles règles, applicables à compter des élections de mars 2014, concernant le nombre et la répartition des sièges des communes au sein des conseils communautaires :

- jusqu'alors, les délégués communautaires dans les communautés d'agglomération étaient élus « au second degré » par les conseils municipaux des communes membres ; en mars 2014, l'élection des délégués communautaires s'est déroulée, pour la première fois, au suffrage universel direct<sup>2</sup>,
- en outre, le principe d'une représentation proportionnelle à la population se

**2 Les conseillers communautaires représentant les communes de 1 000 habitants et plus sont élus en même temps que les conseillers municipaux et figurent sur les listes des candidats au conseil municipal. La liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire figure de manière distincte sur le même bulletin que la liste des candidats au conseil municipal dont elle est issue. Il est à noter que l'élargissement du scrutin de liste permettra la représentation de l'opposition au sein des conseils municipaux pour les communes les plus importantes et l'application de la parité. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau.**

trouve renforcé, la répartition doit tenir compte de la population de chaque commune, disposant d'au moins un siège ; aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges<sup>3</sup>.

## Les organismes extérieurs et la concertation avec les acteurs économiques et sociaux et la société civile

Outre les services dont elle dispose, la Communauté d'agglomération exerce certaines de ses compétences au travers d'organismes extérieurs constitués à cet effet, auxquels elle participe et qu'elle soutient financièrement ; le suivi des organismes extérieurs relève des missions du Directeur général des services.

La régie Libellus, chargée de l'exploitation du service des transports urbains de personnes, dispose d'un conseil d'exploitation consultatif, ouvert aux transporteurs et aux usagers, chargé d'émettre un avis sur le budget et l'activité.

La régie Lo Bolegason, chargée de l'exploitation de la salle de musiques actuelles labellisée par le Ministère de la Culture, est dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale, et dispose d'un conseil d'administration.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération est membre de 7 syndicats mixtes : syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie du sud du Tarn, syndicat mixte de l'aéroport régional

**3 Pour la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, l'application de la procédure de droit commun a ainsi fait que le Conseil, qui était composé de 64 délégués, est composé depuis 2014 de 49 conseillers communautaires, les communes représentées par 1 délégué disposant chacune d'un suppléant.**

de Castres-Mazamet, syndicat mixte du SCoT du pays d'Autan, syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers Trifyl, Syndicat mixte du bassin de l'Agout, Syndicat mixte pour l'exploitation du minicar Anglès-Brassac.

Les Sociétés d'économie mixte auxquelles participe la Communauté d'agglomération sont : la SAEM InterMédiaSud, dont elle est l'actionnaire principal (capital de 1 308 354 €), créée en 1997 pour déployer le réseau à haut débit et la plateforme numérique de Castres-Mazamet, et la Sem 81, société départementale d'aménagement et d'équipement, dont la Communauté d'agglomération est administrateur.

Les associations dont la Communauté d'agglomération est membre relèvent principalement de deux domaines : l'organisation territoriale, et le développement économique : Castres-Mazamet Technopole<sup>CEEI</sup>, pôle de compétitivité Cancer-Bio-Santé, pôle de compétitivité Agrimip, réseau des pépinières d'entreprises de Midi-Pyrénées, incubateur Midi-Pyrénées...

S'agissant de l'organisation territoriale, la Communauté d'agglomération inscrit sa réflexion et son action d'aménagement et de développement en recherchant la cohérence avec des échelles qui dépassent le périmètre intercommunal : bassin d'emploi, région et lien avec la métropole régionale...

Ainsi à l'échelle du Pays d'Autan, organisé et animé par 3 structures complémentaires :

- Le Conseil de développement composé majoritairement de représentants de la société civile, créé par la Communauté d'agglomération en application de la loi du 6 juin 1999<sup>1</sup>,
- L'Association des élus créée en 2005 composée d'élus et des établissements consulaires,
- Le Syndicat Mixte du SCoT créé en 2006.

L'Association des élus, créée le 15 décembre 2004 est l'organisme décisionnel du Pays d'Autan ; présidée depuis 2012 par M<sup>me</sup> Nathalie de Villeneuve, elle assure les études nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques d'intérêt collectif qui découlent des orientations de la charte de pays, en particulier au travers de schémas conçus à cette échelle.

La commission locale d'évaluation du transfert des charges est composée de représentants de la Communauté d'agglomération et des communes ; son rôle

**1 Le conseil de développement, commun au Pays d'Autan et à l'agglomération, est une instance de consultation, de proposition et d'animation où la société civile est largement représentée (36 membres sur 65) ; présidée depuis 2008 par M. Guy Millan, cette assemblée a notamment contribué à l'élaboration du projet d'agglomération et de la charte de développement durable du pays ; elle mobilise en outre les acteurs locaux pour le soutien à l'autoroute entre Toulouse et Castres-Mazamet.**

est d'évaluer les transferts de compétences réalisés vers l'Établissement public de coopération intercommunale.

La commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées a pour objet d'examiner, en concertation avec les associations représentatives des personnes handicapées, les modalités de mise en œuvre des mesures à prendre en application de la loi du 11 février 2005, qui impose de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ; les maires des 16 communes membres y participent.

## La coopération décentralisée avec Guédiawaye

La ville de Guédiawaye, banlieue de Dakar peuplée de 400 000 habitants, l'Université Toulouse le Mirail et la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet sont partenaires depuis 2008 dans une coopération décentralisée qui a pour fil conducteur le développement à Guédiawaye d'un Système d'Information Géographique afin d'aider la collectivité dans sa gestion et dans l'exercice de ses compétences.

Au travers de ce SIG, base cartographique unique qui permet de visualiser et superposer des données de diverses provenances, il s'agit d'élaborer un outil qui

### Appel à projet 2013-2015 Castres-Mazamet-Guédiawaye

| BUDGET              | Année 1         | Année 2          | Année 3         | TOTAL            |
|---------------------|-----------------|------------------|-----------------|------------------|
| Temps passé         | 70 318 €        | 71 318 €         | 70 318 €        | 211 953 €        |
| Numéraire CACM      | 9 000 €         | 18 000 €         | 9 000 €         | 36 000 €         |
| Subvention MAEE     | 7 000 €         | 18 500 €         | 18 500 €        | 44 000 €         |
| <b>BUDGET TOTAL</b> | <b>86 318 €</b> | <b>107 818 €</b> | <b>97 818 €</b> | <b>291 953 €</b> |

réponde aux besoins concrets de la collectivité, avec pour finalité l'amélioration du cadre de vie.

Début 2013, l'attribution par l'Association Française de Développement d'une subvention de 33 000 € pour le SIG de Guédiawaye, a ouvert des perspectives de stabilisation des avancées et des possibilités d'évolution. Cette reconnaissance du travail effectué amorce une phase de professionnalisation du dispositif autour du développement des compétences, du contenu et des productions du SIG en appui aux besoins de la collectivité.

À la différence d'un projet informatique délimité dans le temps, un SIG ne s'arrête pas, il se développe. Dans la continuité des deux appels à projet triennaux précédents, le 3<sup>e</sup> appel à projet 2013-2015 soutenu par le Ministère des Affaires Etrangères s'articule autour de 6 actions prioritaires : structurer et développer le pôle SIG, piloter et animer le projet, ancrer le partenariat local, former à l'utilisation et promouvoir l'intérêt du SIG, étendre l'expérience à d'autres collectivités, mettre à disposition un Volontaire de Solidarité Internationale afin d'utiliser pleinement les moyens en place et de réaliser un véritable transfert de connaissances, sur place, au sein du service, pour pérenniser l'outil à l'horizon 2015.

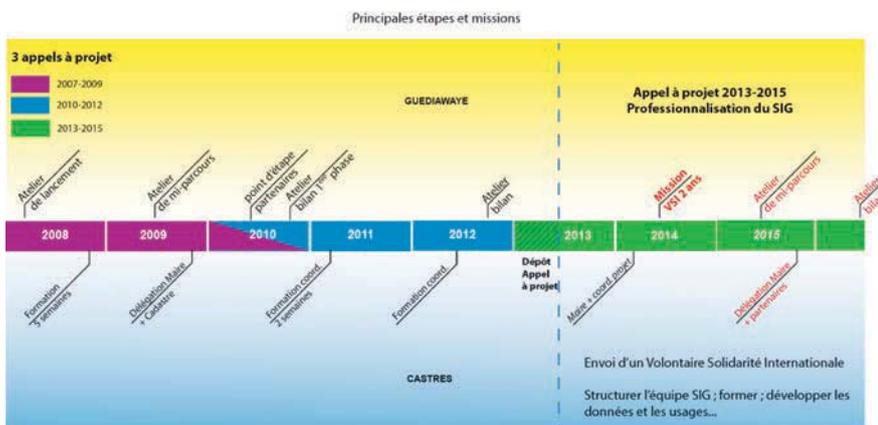
Le sérieux de ce projet se fonde depuis l'origine sur un solide partenariat local,

mais aussi sur son pragmatisme. A l'écoute des besoins de Guédiawaye, il s'est adapté aux moyens de la collectivité tout en intégrant l'intérêt d'autres démarches en cours.

Il bénéficie de l'engagement du Maire dans des moyens supplémentaires, notamment dans la structuration d'une équipe SIG, ainsi que d'une orientation précise du travail autour de l'amélioration du cadre de vie et d'appui à la planification budgétaire.

Pour autant, la question des moyens humains sur place, de l'organisation des services et du développement régulier de l'outil ne sont pas acquises, pas plus que la construction effective d'une culture commune des membres de la collectivité autour l'utilisation du SIG.

C'est pourquoi, en mobilisant des moyens nouveaux et adaptés, comme la mise à disposition d'un VSI, la Communauté d'agglomération vise l'enracinement du processus démarré par le premier appel à projet ainsi que l'autonomisation de Guédiawaye à l'horizon 2015 grâce à un véritable transfert de connaissances.



# Stratégie d'aménagement et de développement durable



*Piste cyclable de la zone industrielle de Mélou.*

*Promouvoir les modes de déplacement doux est un des objectifs de la Communauté d'agglomération qui a engagé depuis 2012 un plan de déplacements urbains au titre de sa stratégie d'aménagement et de développement durable.*

## Le schéma de cohérence territoriale

Outil de prospective permettant de fixer les orientations à long terme d'aménagement et de développement durable d'un territoire, le schéma de cohérence territoriale de Castres-Mazamet a été conçu dans le cadre d'un syndicat mixte associant à l'échelle du Pays d'Autun la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, la Communauté de communes du Sor et de l'Agout, la Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré, les communes de Saint-Salvy de la Balme et de Bout du Pont de l'Arn.

À l'issue des études et des réflexions concertées conduites de 2006 à 2009, a été élaboré le plan d'aménagement et de développement durable, approuvé par l'ensemble des EPCI et communes concernés, soumis à l'enquête publique, et approuvé par l'État en 2011.

Ce document, qui fixe les orientations d'aménagement de l'espace pour les 30 ans à venir, met l'accent sur la préservation des paysages, du cadre de vie et de la biodiversité, et comporte des objectifs quantifiés de maîtrise de la consommation des espaces naturels et agricoles par l'urbanisation à vocation d'habitat et d'économie.

En ce qui concerne l'habitat, par exemple, les secteurs urbanisables ont été identifiés et la superficie moyenne des terrains précisée.

En matière économique, il s'agit d'assurer la maîtrise foncière en vue d'aménager 300 hectares, dont 2/3 environ dans le périmètre de la Communauté d'agglomération ; c'est dans cet objectif que la Communauté d'agglomération a sollicité depuis 2011 auprès de l'État la création d'une zone d'aménagement différé sur la seule unité foncière qui permette à terme une extension du site Le Causse Espace d'Entreprises.

La poursuite de la mise en œuvre du Plan d'aménagement et de développement durable va désormais se poursuivre sur un champ territorial modifié par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, qui s'est traduite en 2011 et 2012 par la mise en révision des schémas départementaux de coopération intercommunale.

En conséquence, la carte de l'intercommunalité a évolué dans le périmètre du SCoT du Pays d'Autun : la Communauté de communes de Sor et Agout s'est étendue à 16 nouvelles communes, la Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré a été élargie à la commune de Bout du Pont de l'Arn, tandis que la commune de Saint-Salvy de la Balme a rejoint la Communauté de communes Sidobre-Monts de Lacaune ; le syndicat mixte va devoir adapter ses modalités de fonctionnement au périmètre du SCoT qui se trouve ainsi modifié<sup>1</sup>, afin d'engager sa révision.

**1 Par ailleurs, la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 a donné la possibilité que plusieurs intercommunalités se regroupent, pour former un « Pôle d'Équilibre Territorial et Rural » au sein d'un syndicat mixte.**

**Par déléation des EPCI membres, le PETR établit un projet de territoire et une convention territoriale ; il peut constituer le cadre des politiques contractuelles de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires.**

**Lorsqu'un syndicat mixte composé d'EPCI à fiscalité propre existe dans le même périmètre, il peut se transformer en PETR, par délibérations concordantes des EPCI membres du syndicat (les modalités de répartition des sièges du conseil syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le composent tiennent compte du poids démographique de chacun des membres. Chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dispose d'au moins un siège et aucun d'entre eux ne peut disposer de plus de la moitié des sièges).**

**L'actuelle association du Pays d'Autun sollicite une transformation du syndicat mixte du SCoT du Pays d'Autun en PETR ce qui permettrait de regrouper dans une seule structure la compétence SCoT, les missions d'animation territoriale, de contractualisation et de gestion des fonds européens assurées actuellement par le Pays d'Autun, la fonction de concertation du Conseil de développement.**

**Recomposé le 26 juin 2014 à la suite des élections municipales, le syndicat mixte du SCoT a créé une commission chargée d'examiner ces questions.**

## La politique foncière

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a considéré que la constitution de réserves foncières était une condition indispensable à la réalisation de ses objectifs de développement, notamment sur le plan économique.

Ceci a été rappelé, dès 2002 dans le projet d'agglomération ainsi qu'en 2004 dans la charte de développement durable du Pays d'Autun, et a fait l'objet d'une réflexion dans le cadre du SCoT, qui a permis d'identifier les besoins du territoire.

Pour les 15 à 20 ans à venir, 250 hectares environ sont à acquérir à l'échelle du SCoT, pour satisfaire les besoins en foncier à vocation économique dont 150 hectares pour la Communauté d'agglomération.

Concernant la politique de l'habitat, les objectifs que se fixe la Communauté d'agglomération nécessitent de s'assurer de la disponibilité foncière nécessaire dont l'estimation peut varier en fonction des formes qui seront privilégiées ; le SCoT du Pays d'Autun a souligné le risque d'une surconsommation foncière et son impact sur le développement durable et équilibré du territoire.

Face à ces constats, l'Établissement public foncier local est apparu comme la structure la plus adéquate pour remplir les objectifs recherchés dans le cadre d'une démarche prospective, pouvant en outre associer d'autres communautés proches qui pourraient être intéressées de le rejoindre.

L'intervention de l'Établissement public local de Castres-Mazamet, financée par le produit de la taxe spéciale d'équipement, se fait dans le cadre hiérarchisé d'un programme pluriannuel d'intervention 2011-2014, comme suit :

Il existe 3 durées de portage (4, 8 et 12 ans) et 2 modalités de remboursement (à terme ou à annuité constante) ; les frais de portage sont calculés à partir du taux affecté au financement d'une opération par les établissements bancaires bonifié de 1,5 %.

Le budget 2013 traduit la mise en œuvre opérationnelle de l'EPF comme en atteste le compte administratif 2013 :

| Thème | Objet                                       | Pourcentage du PPI | Montant du PPI | Montant annuel |
|-------|---|--------------------|----------------|----------------|
| 1     | Développement économique                    | 44 %               | 5,5 M€         | 1,375 M€       |
| 2     | Logement et habitat                         | 24 %               | 3,0 M€         | 0,750 M€       |
| 3     | Réserves foncières ciblées ou d'opportunité | 32 %               | 4,0 M€         | 1,000 M€       |

| Section        | Résultat global de clôture 2012 | Résultat de l'exercice 2013 | Résultat global de clôture 2013 |
|----------------|---------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| FONCTIONNEMENT | 711 406,01                      | 213 738,31                  | 925 144,32                      |
| INVESTISSEMENT | -32 506,71                      | 1 230 766,22                | 1 198 259,51                    |

### Les opérations réalisées au 31 décembre 2013

Cette année d'exercice aura permis à l'EPF de Castres-Mazamet de finaliser des opérations d'acquisition sur de nombreuses communes de l'agglomération ainsi que de procéder à une première rétrocession.

### Acquisitions :

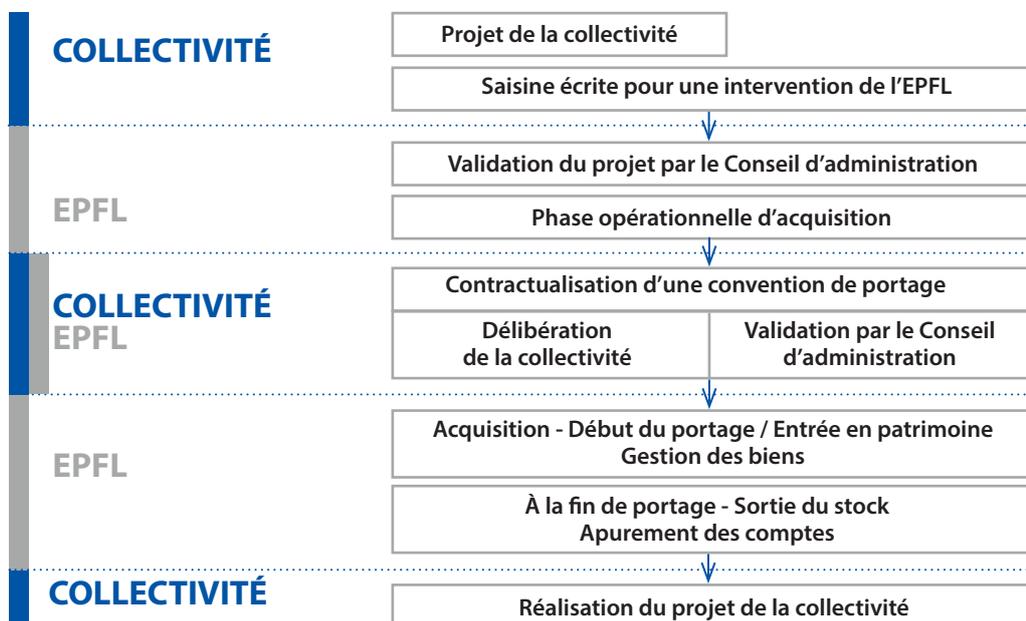
| N°                                   | Objet                                  | Commune     | Prix               | Date acte  |
|--------------------------------------|--|-------------|--------------------|------------|
| 12                                   | Habitation à Lacalm (dossier 2)        | AIGUEFONDE  | 60 000 €           | 04/07/2013 |
| 15                                   | Parcelle AH 350 à En Rouch (dossier 1) | LABRUGUIERE | 291 712 €          | 18/12/2013 |
| 17                                   | Ensemble immobilier à Boufanet         | CASTRES     | 775 000 €          | 14/03/2013 |
| 20                                   | Parcelle AM 730                        | AUSSILLON   | 202 862 €          | 19/12/2013 |
| 22                                   | Habitations à Lacalm (dossier 3)       | AIGUEFONDE  | 89 000 €           | 18/12/2013 |
| 25                                   | Parcelles à Hauterive (D 3245 et 3246) | CASTRES     | 250 000 €          | 07/12/2013 |
| <b>TOTAL DES ACQUISITIONS 2013 :</b> |  |             | <b>1 668 574 €</b> |            |

### Cessions :

| N°                               | Objet                                     | Commune | Prix             | Date acte  |
|----------------------------------|---|---------|------------------|------------|
| 9                                | Parcelles BZ 69 et 70 – 9 rue des métiers | CASTRES | 235 000 €        | 11/07/2013 |
| <b>TOTAL DES CESSIONS 2013 :</b> |   |         | <b>235 000 €</b> |            |

### Établissement Public Foncier Local de Castres-Mazamet

Diagramme de déroulement d'une demande d'intervention



## Le Plan climat énergie territorial

En 2011, la Communauté d'agglomération a décidé de s'engager dans un Plan climat énergie territorial, c'est-à-dire dans l'élaboration d'une stratégie locale pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et mettre en œuvre un plan d'actions à l'échelle du territoire.

Le PCET doit permettre de contribuer à atteindre les objectifs européens fixés pour 2020 à savoir : réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, améliorer de 20 % l'efficacité énergétique des bâtiments et atteindre 20 % des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie de façon à tendre vers la transition énergétique. A moyen terme, l'objectif français fixé à l'horizon 2050 est de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre.

À l'échelle de la région Midi-Pyrénées, le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), approuvé en juin 2012 a fixé des objectifs ambitieux sur les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la part d'énergie renouvelable et la qualité de l'air. Le PCET de la Communauté d'agglomération doit alors être compatible avec les objectifs du SRCAE de Midi-Pyrénées.

Le PCET de la Communauté d'agglomération a été adopté en Conseil de Communauté le 30 septembre 2013.



Un catalogue de 45 actions est au programme parmi lesquelles : maîtriser la consommation d'énergie, développer les énergies renouvelables, lutter contre la précarité énergétique en renforçant l'isolation des bâtiments, lutter contre la pollution de l'air, développer le transport urbain, réduire la production des déchets...

## Le Plan des déplacements urbains

Dans le souci de contribuer à un développement harmonieux du territoire, de veiller à la qualité urbaine, à la mobilité durable et au respect de l'environnement, et bien qu'elle ne soit pas dans l'obligation de réaliser un Plan des déplacements urbains (obligatoire au-delà de 100 000 habitants), elle a décidé de s'engager dans cette démarche de façon volontariste. Au-delà de sa mobilisation et des efforts qu'elle fait en faveur des infrastructures de communication (soutien à la liaison autoroutière Toulouse-Castres, principal financeur des routes nationales dans l'agglomération, voirie d'intérêt communautaire, aéroport...), d'autres actions montrent déjà l'engagement de la Communauté d'agglomération en faveur de la mobilité :

transports publics, mise en place de pistes cyclables et de cheminements piétonniers, etc.

Le SCOt souligne en outre l'importance de la question de la mobilité et a notamment pointé la nécessité d'améliorer l'offre, l'accessibilité et l'intermodalité des transports en commun entre eux et avec les autres modes de déplacements.

Le PDU, document règlementaire le plus abouti relatif aux déplacements, vise à définir dans le périmètre des transports urbains l'organisation des transports de voyageurs et de marchandises, du stationnement, de la circulation. Il doit également permettre un équilibre durable entre les différents modes de transports et la protection de l'environnement, du milieu naturel et de la santé.

Il est soumis à évaluation environnementale et enquête publique, et est porté à la connaissance des services de l'État ; le Conseil général et la Région sont associés à sa réalisation, ainsi que la SNCF, l'APF, les clubs motards, les clubs cyclistes, la FCPE...

En lien avec ce PDU, des Plans des Déplacements Entreprises et d'Administrations (PDA) ont été initiés courant 2013 et seront poursuivis en 2014, afin de répondre plus finement aux déplacements domicile-travail et d'offrir aux salariés une alternative crédible à la voiture particulière (24 entreprises et administrations ont été sollicitées, 18 ont répondu ce qui représente près de 5 000 salariés).

Le bureau d'études Iter mandaté en 2012 pour élaborer un pré-diagnostic, a permis de faire le point sur le fonds documentaire existant (une synthèse bibliographique des documents relatifs aux déplacements), de consulter les acteurs du territoire sur leurs attentes (au travers d'entretiens et d'ateliers de concertation), et d'identifier les enjeux et les objectifs de la démarche de PDU.

Le pré-diagnostic a permis de dégager 3 enjeux principaux pour le futur PTU :

### Plan climat énergie de Castres-Mazamet



(Les étapes du Plan climat énergie territorial, nouvelle frise mise à jour en mai 2013)

améliorer les échanges entre l'agglomération et la métropole toulousaine, pérenniser l'attractivité de l'agglomération sur son aire d'influence, assurer l'attractivité des transports collectifs et des modes alternatifs pour les mobilités internes.

Un comité de pilotage a été mis en place pour assurer le suivi de ces travaux préparatoires et des études qui vont suivre pendant 2 ans pour concevoir le PDU avant de le soumettre à l'enquête publique : diagnostic, formalisation des enjeux et des scénarios des déplacements, plan d'actions, évaluation de l'impact environnemental ; il a vocation à associer les acteurs locaux, départementaux et régionaux (autorités organisatrices de transport, collectivités...) qui souhaiteront s'impliquer dans la démarche.

### La contribution à la politique de l'eau et à la lutte contre la pollution de l'air

S'agissant de sa contribution à la politique de l'eau, la Communauté d'agglomération adhère au Syndicat mixte interdépartemental du bassin de l'Agout qui transmet chaque premier semestre à la Communauté d'agglomération le rapport d'activité de l'année précédente ; ce document est soumis à l'approbation du conseil.

La participation financière de la Communauté d'agglomération au syndicat mixte s'est élevée en 2013 à 58 959,49 €.

Le Syndicat mixte du bassin de l'Agout élabore le Sage, document opposable aux tiers qui fixe les objectifs d'utilisation et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et assure l'entretien de 288 km de berges, dont 79 km concernent la Communauté d'agglomération le long du Thoré, de l'Arnette, de l'Arn et de l'Agout.

L'année 2013 a été marquée par l'adoption du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux par la Commission Locale de l'Eau le 28 février 2013 et sa mise en enquête publique.



Durant toute l'année, le projet de SAGE a été soumis aux acteurs institutionnels intéressés par le projet. Les avis reflètent les débats qui ont eu lieu durant toute l'élaboration du SAGE ; ils pointent l'importance d'une organisation territoriale apportant un service public de gestion de l'eau pour la préservation de la ressource et la gestion partagée des milieux aquatiques, à l'appui d'un établissement public dédié.

Le programme de travaux du Plan d'Action et de Prévention des Inondations de la vallée du Thoré s'est terminé à l'automne 2011 ; le système d'alerte des communes en cas de montée du niveau des eaux des cours d'eau est depuis opérationnel pour la haute vallée du Thoré.

Pour la gestion des cours d'eau, le Syndicat mixte du bassin de l'Agout a souhaité mettre en place un entretien régulier, à la suite des travaux de restauration réalisés par des entreprises pour rattraper cinquante ans d'abandon des berges de rivière ; ces travaux d'entretien s'inscrivent dans une continuité afin de préserver le milieu naturel, tout en prenant en compte les impératifs des bassins économiques que traversent l'Agout et le Thoré. Actuellement, l'entretien de l'Agout et du Thoré est pour ainsi dire une « routine », et le syndicat étudie la mise en place d'un plan de gestion de leurs affluents.

Pour sa contribution à la lutte contre la pollution de l'air, la Communauté d'ag-

glomération adhère à l'ORAMIP qui remet également chaque année un rapport d'activité soumis à l'approbation du conseil.

La participation financière de Communauté d'agglomération à l'ORAMIP s'est élevée en 2013 à 14 206 €.

Une station de mesure basée à proximité du stade du Travet à Castres assure le suivi de la qualité de l'air.

Concernant la mesure des différents polluants, l'année 2013 a relevé les niveaux de pollution suivants :

- pour le dioxyde d'azote : les niveaux respectent les valeurs réglementaires,
- pour l'Ozone : l'objectif de qualité n'a pas été respecté en 2013 dans le Tarn comme sur la quasi-totalité de la région. L'ORAMIP a observé 10 journées de dépassement à Albi, 18 à Castres,
- pour les Particules en suspension PM10 (inférieures à 10 microns) : la valeur limite pour la protection de la santé a été respectée en 2013 dans le Tarn,
- pour les épisodes de pollution de l'air : 11 épisodes de pollution de l'air par les particules en suspension ont été déclenchés en 2013 avec une persistance des événements notamment en décembre. 4 journées concernaient la totalité du département, 5 journées pour l'arrondissement de Castres, et 2 pour l'arrondissement d'Albi.

# Infrastructures de communication et TIC



*Aéroport régional de Castres-Mazamet.*

*La Communauté d'agglomération consacre un effort financier important à la liaison aérienne avec Paris ; elle soutient l'accélération de la mise à 2x2 voies par concession autoroutière entre Toulouse et Castres.*

## L'enjeu de l'accessibilité routière

La mobilisation des élus et de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux locaux pour l'accélération de la mise à 2 X 2 voies de la liaison entre Toulouse et Castres selon l'itinéraire RN 126 par une mise en concession autoroutière, ne s'est pas relâchée en 2013, ce projet, décidé par l'Etat le 25 juin 2010, apparaissant en effet dans le contexte actuel comme la seule solution permettant une réalisation dans des délais rapides.

Début 2013, le ministre en charge des transports a institué une commission pour formuler des recommandations dans le cadre de l'élaboration du schéma national des infrastructures de transports : la commission « mobilité 21 » ; la mise à 2 X 2 voies Toulouse-Castres a été incluse dans les projets soumis à l'examen de cette commission qui a remis son rapport le 27 juin<sup>1</sup>.

Le 9 juillet, le Premier ministre a annoncé la décision du Gouvernement de retenir le scénario n°2 qui place l'aménagement de l'axe Toulouse-Castres dans les premières priorités devant être engagées d'ici 2030<sup>2</sup>.

Le 19 novembre 2013, M. le Préfet de Région a sollicité les collectivités concernées pour connaître leur position sur les moda-

**1** À la suite de cette décision, les études concertées préalables à la déclaration d'utilité publique se sont déroulées en 2011, et ont débouché début 2012 sur le dossier permettant la mise à l'enquête publique du projet à l'été 2012 ; toutefois, la procédure s'étant trouvée interrompue par l'élection présidentielle, des démarches ont été entreprises auprès du nouveau Gouvernement pour s'assurer de la poursuite du projet dans les conditions et délais prévus.

**2** Ce rapport a classé les projets retenus selon 2 scénarios (scénario n°1 : 8-10 milliards d'€, scénario n°2 : 28-30 milliards d'€) et 2 temporalités : avant 2030, 2030-2050. Extrait du rapport relatif à la liaison Toulouse-Castres : « La commission a été sensible aux enjeux d'aménagement du territoire qui s'attache à l'amélioration de la liaison. Sans se prononcer sur les caractéristiques de l'aménagement et les modalités de sa réalisation, après analyse comparative des enjeux nationaux des différents projets, la commission classe le projet dans la catégorie des premières priorités du scénario n°2, et dans les secondes priorités du scénario n°1 ».

lités de réalisation de ce projet : concession ou aménagement sous maîtrise d'ouvrage publique, ainsi que sur leur intention de participer financièrement à l'opération ; la Communauté d'agglomération a confirmé à nouveau son choix de la concession et son engagement, par délibération du 5 décembre 2013, le Conseil régional de Midi-Pyrénées et le Conseil général du Tarn ont délibéré dans le même sens début 2014.

Après saisine de la Commission nationale du débat public qui a confirmé son avis favorable, précédemment émis en mars 2010 (la validité des avis de cette commission est de 4 ans), M. le Préfet de Région a communiqué le 28 avril 2014 la décision de M. le Secrétaire d'État chargé des Transports, de poursuivre l'aménagement entre Castres et Toulouse dans le cadre d'une mise en concession et, après concertation, a retenu le tracé qui sera mis à l'enquête publique en 2015, ce qui laisse prévoir une mise en service pour 2020.

## L'aéroport régional de Castres-Mazamet

Créé en 1990, l'aéroport régional de Castres-Mazamet constitue un réel outil d'expansion économique et une infrastructure importante de désenclavement pour l'agglomération et son bassin d'emploi, mal reliés par la route à la métropole toulousaine et à l'aéroport international de Bagnac ; situé au cœur de l'agglomération, jouxtant le site Le Causse Espace d'Entreprises, il génère de l'activité directe, et des retombées économiques et sociales.

La Communauté d'agglomération poursuit ses efforts en faveur du financement de l'aéroport et a consacré en 2013 comme chaque année, près de 1 million € à son financement.

Son soutien porte sur l'exploitation de la plateforme aéroportuaire dans le cadre du partenariat entre la CCI, le Département et la Communauté (1/3) chacun), et sur la participation au fonctionnement

des lignes aériennes avec Paris et Lyon (Région, Département, Communauté d'agglomération : 28 % chacun et CCI 16 %) ; elle participe également aux travaux d'investissement : aménagement du parking et restructuration de l'aérogare.

La plateforme aéroportuaire accueille en effet des lignes régulières : 3 rotations quotidiennes et une le dimanche avec Paris, 2 rotations quotidiennes avec Lyon via Rodez), et depuis 2012, une ligne saisonnière hebdomadaire avec Ajaccio (du 21 avril au 15 septembre).

La fréquentation de l'aéroport représente 10 200 mouvements soit près de 42 200 passagers répartis comme suit :

- 37 000 passagers pour la ligne sur Paris ; fréquentation en augmentation de 6 % qui enregistre le meilleur taux de remplissage depuis sa création,
- 2 250 passagers pour la ligne sur Lyon<sup>3</sup>
- 1 800 passagers pour la ligne avec la Corse, qui a connu un taux de remplissage de 75 %.

## La stratégie numérique

Les décideurs de l'agglomération de Castres-Mazamet ont perçu il y a plus de 20 ans l'importance des infrastructures numériques et ont misé sur l'émergence de l'économie numérique pour redynamiser le territoire.

Cette démarche visionnaire et novatrice, qui a amené à la création d'un partenariat public-privé au sein de la SAEM Inter-MédiaSud et a permis la création du 1er réseau métropolitain en fibre optique de France et du téléport, continue aujourd'hui de donner à Castres-Mazamet une attractivité et un avantage concurrentiel réel, à l'heure de l'expansion du très haut débit et des e-services.

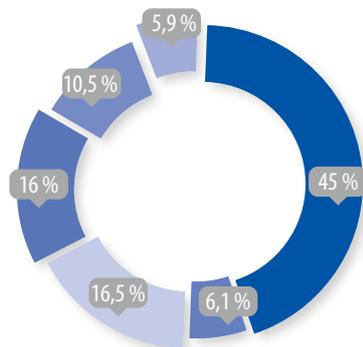
Dans la continuité de cette démarche pionnière de déploiement numérique

**3** L'exploitation de cette ligne essentiellement fréquentée pour affaires, avec étape à Rodez, a été arrêtée en février 2014.

dans l'agglomération de Castres-Mazamet (réseau métropolitain en fibre optique, Nrazo, expérimentation nationale courant porteur en ligne ...), la Communauté d'agglomération, avec l'appui d'InterMédiaSud, a poursuivi en 2011 et 2012 l'actualisation de son schéma directeur territorial d'aménagement numérique, afin de conserver une approche prospective permettant de cerner les enjeux relatifs à l'arrivée du FttH, la montée en débit, la résorption des zones d'ombre, la couverture en Internet 4G ; parallèlement, elle a réalisé une étude permettant d'identifier les e-services qui pourraient être déployés dans l'agglomération.

En 2013, comme pour les exercices précédents, elle a consacré une enveloppe de crédits de 300 k€ pour le raccordement à la fibre optique des entreprises qui en auraient besoin, et ne seraient pas situées dans les zones d'activités déjà desservies. Le chiffre d'affaires d'InterMédiaSud, dont la Communauté d'agglomération est le principal actionnaire public, a continué de progresser en 2013, dégagant comme les années précédentes un excédent de résultat ; la société a pris la décision d'investir dans une extension-relocalisation de ses installations sur Le Causse Espace d'Entreprises à hauteur de 4,9 millions d'€ (création prévue de 6 emplois dans les 3 ans, portant l'effectif à 33 salariés, 50 à terme).

**Répartition du capital de la Saem InterMédiaSud (1 308 354 €)**



- Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
- Autres collectivités
- Groupe BPCE\*
- Groupe Pierre Fabre\*
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Autres

\* Ensemble des partitions :  
Groupe BPCE : Banque Populaire Occitane, SOREPAR, i-BP

**La cyber-base**

La cyber-base de Castres-Mazamet fonctionne depuis 2005, dans le cadre du dispositif initié par la Région Midi-Pyrénées, avec le soutien financier de l'Union européenne (Feder) ; sa particularité est la mise en réseau de 5 espaces publics numériques, reliés par la fibre optique, et dont la Communauté d'agglomération assure l'animation en affectant un agent à temps complet.

La tête de réseau est assurée par le service enfance jeunesse de la ville de Castres ; les 4 points relais sont : l'espace culture multimédia de la bibliothèque municipale de Castres, l'espace informatique de la médiathèque de Mazamet, le point d'information jeunesse d'Aussillon, la maison des jeunes et de la culture de Labruguière ; ces espaces sont dotés au total de 48 ordinateurs mis à disposition du public.

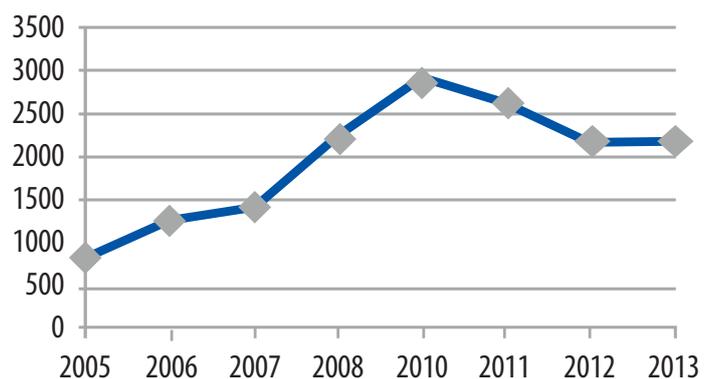
La cyber-base a en effet pour objectif de mettre à la disposition des habitants des ordinateurs connectés à internet, d'initier et d'éduquer aux usages des technologies de l'information et de la communication grâce à l'accès libre et à des animations événementielles, et au travers d'ateliers

d'initiation ou thématiques prioritairement adressés aux demandeurs d'emploi.

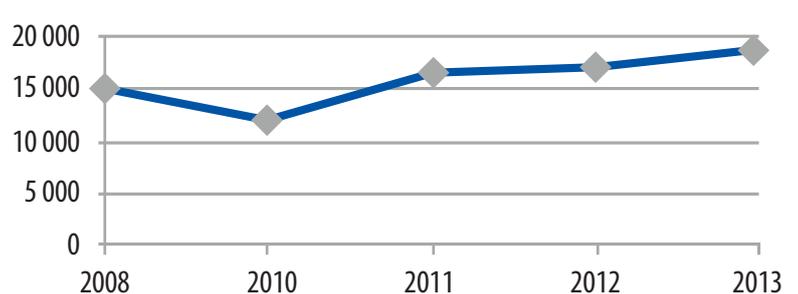
La fréquentation de l'accès libre dans les espaces du réseau cyber-base de Castres-Mazamet est en hausse par rapport à 2012. Cette augmentation est le résultat de la gratuité des services dans la plupart des espaces de la cyber-base de Castres-Mazamet. La fréquentation des ateliers informatiques est stable voire en augmentation. En effet, depuis septembre 2013, il y a autant de participants alors que moins d'ateliers sont proposés, ce qui est dû à la mise en place d'ateliers individuels.

L'offre du portail cyber-base est large : soutien scolaire, apprentissage et révision du code de la route, accès à des ressources encyclopédiques, portail des métiers sont autant d'outils mis à la disposition des usagers ou utilisés dans le cadre d'ateliers en direction de publics spécifiques, dont celui des demandeurs d'emploi, qui font l'objet d'une attention particulière pour adapter le service proposé à l'évolution des besoins, en partenariat avec le pôle emploi. Afin de répondre à la demande et de suivre les évolutions des usages du multimédia, la cyber-base envisage de proposer des ateliers d'initiation aux tablettes tactiles.

**Ateliers : nombre de participants aux ateliers**



**Accès libre nombre d'heures de connexion**



# Enseignement supérieur et recherche, soutien à l'innovation et à la création d'activité et d'emploi



*L'Arobase, hôtel et pépinière d'entreprises.*

*La Communauté d'agglomération est très impliquée dans le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le soutien à l'innovation, essentiels au développement de l'activité et de l'emploi.*

## L'enseignement supérieur à la rentrée 2013, les perspectives et le contrat de site

L'enseignement supérieur et la recherche se développent à Castres-Mazamet à l'appui des établissements secondaires et universitaires, en étroite liaison entre les acteurs académiques et les acteurs économiques et sociaux, avec le soutien de la collectivité ; ce développement est indissociable de la stratégie de soutien à la compétitivité et à l'innovation.

Le site d'enseignement supérieur et de recherche, est en effet essentiellement scientifique et technologique, tourné vers la production et la diffusion des connaissances, en partenariat étroit et croisé avec le monde de l'entreprise.

Il compte près de 1 800 étudiants répartis dans 16 établissements, dont 925 sur le campus de La Borde Basse entre le lycée et les 2 établissements universitaires : IUT de l'Université Paul Sabatier et école d'ingénieurs ISIS du CUFR Jean-François Champollion<sup>1</sup>.

L'alternance concerne 1/3 des formations. La proportion des boursiers et le taux de réussite sont supérieurs à la moyenne nationale.

L'offre s'est structurée en lien avec les spécificités économiques locales, sur 3 axes : chimie, numérique et santé, avec une spécialisation transdisciplinaire en « e-santé ».

Les collectivités qui soutiennent le développement du site : villes, ainsi que Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et Conseil général du Tarn

<sup>1</sup> L'École Supérieure d'AudioVisuel de Toulouse, rattachée à l'Université Toulouse-Jean Jaurès viendra s'ajouter à ces établissements en ouvrant, à la rentrée 2014, une antenne sur le site de Castres pour former aux métiers de l'infographie et du multimédia dans les technologies de l'image et du son.



École d'ingénieurs ISIS

regroupés au sein d'un syndicat mixte, s'attachent à créer un environnement qui est propice à l'accueil des étudiants, des enseignants et des chercheurs, à la réalisation de leurs projets et aux relations entre le monde académique et le monde des entreprises.

C'est pendant la première phase du précédent contrat de projets État-Région qu'ont été réalisées la construction et l'équipement de l'école d'ingénieurs en informatique et systèmes d'information pour la santé ISIS – CUFR Jean-François Champollion (10,7 M€), et la construction et l'équipement de la plateforme scientifique en galénique avancée GALA – École des mines d'Albi-Carmaux (2 M€).

Castres-Mazamet a en outre été un des premiers sites à conclure le 7 juillet 2012 un contrat dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de Midi-Pyrénées, ce qui a permis de renforcer cette politique ainsi que la gouvernance, d'actualiser le projet de site et d'assurer la continuité du soutien aux projets.

Le contrat de site s'articule sur 2 axes :

- Axe 1 – Poursuivre la structuration des filières de formation (contribution du site à l'ambition 1 du SRESR – Assurer la démocratisation de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur),
- Axe 2 – Soutenir le développement de la recherche scientifique et technologique (contribution du site à l'ambition 2 du SRESR – Être un acteur majeur dans l'économie de l'innovation).

Dans le cadre du contrat de site 2012-2015, ont été notamment réalisés l'extension de l'IFSI (1,59 M€), des logements étudiants en centre-ville (0,35 M€), la création et l'équipement du Connected Health Lab de l'école ISIS (0,67 M€), ainsi que la phase 1 de l'équipement de la plateforme de tests de transport et conditionnement ILIPACK de l'IUT (0,32 M€). Les études relatives à l'adaptation des locaux de l'IUT et à la création de la Maison de campus ont également été engagées.

La politique de site privilégie la coopération entre les acteurs académiques et avec les partenaires économiques : la gouvernance et les méthodes de travail ont été précisées dans le cadre du contrat de site, de façon à privilégier les liens et les projets inter-établissements, universitaires et secondaires, en association avec les partenaires institutionnels et les entreprises, à l'appui de la technopole pour le soutien à l'innovation.

Les perspectives de développement du site pendant la période du prochain contrat de plan État-Région 2014-2020, sur la base des projets actuellement connus, permettent d'espérer sur l'ensemble des établissements une progression des effectifs d'au moins 20 % (2000 étudiants dans les 3 ans à venir).

Les opérations identifiées à ce jour selon les axes du projet de site sont en phase avec les axes prioritaires de la stratégie du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour le CPER 2014-2020, qui visent à soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires, à offrir des campus attractifs et fonctionnels, à sou-

## Les effectifs année 2013-2014

**1 742 étudiants**

**16 établissements**

### Institut de Formation en Soins Infirmiers

- 16 Formation préparatoire au concours d'entrée dans les IFSI
- 55 Aide soignant (accès sans bac)
- 186 Formation d'infirmier(e)

### Ecole Municipale des Beaux-Arts

- 15 Année préparatoire aux écoles supérieures d'Arts plastiques

### Lycée et centre de formation de La Salle

- 15 BTS Maintenance industrielle
- 10 BTS Electrotechnique
- 25 BTS Fluide Energie et Environnement

### Enseignement Supérieur Preventys

- BTS Négociation et Relation Client
- 5 BTS Assistant(e) de Gestion PME/PMI
- 6 BTS Management des Unités Commerciales

### CFAAH du Tarn (Lavaur) par apprentissage

- 34 BTSA Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation
- 15 BTSA Agronomie Productions Végétales
- 15 BTSA Gestion Forestière

### Lycée agricole de Touscayrats (Verdalle)

- 54 BTSA Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation

### Lycée Professionnel Anne Veaute

- 49 BTS Opticien Lunetier
- 43 BTS Opticien Lunetier
- 77 BTS Prothésiste Orthésiste

### Lycée et LEP Soult-Riess

- 22 BTS Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques
- 18 BTS Métiers des services liés à l'environnement

### CUFR Jean-François Champollion

- 54 Formation d'ingénieurs "Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé"
- 6 Doctorants e-santé

### Université Paul Sabatier IUT A site de Castres

- 155 DUT Chimie
- 114 DUT Métiers du Multimédia et de l'Internet
- 58 DUT Packaging Emballage et Conditionnement
- 127 DUT Techniques de Commercialisation
- 8 Licence professionnelle Métiers de la Promotion du Médicament et des Produits de Santé
- 21 Licence professionnelle Génie de la Formulation
- 38 Licence professionnelle Chimie, analyse et qualité
- 28 Licence professionnelle Conception et Intégration de Services et Produits Multimédia
- 14 Licence professionnelle Pilotage des Activités Logistiques et industrielles
- 2 Doctorants Chimie

### Lycée polyvalent de La Borde Basse

- 64 BTS Management des Unités Commerciales
- 69 BTS Négociation et Relation Client
- 45 BTS Qualité dans les Industries Agroalimentaires et les Bio-Industries
- 47 BTS Maintenance Industrielle
- 47 CPGE Maths Physique et Science de l'Ingénieur
- 25 Licence professionnelle en Contrôle des Installations et Ingénierie de Maintenance
- 3 3<sup>e</sup> année de spécialisation en négociateur marchandiseur

### Lycée Notre-Dame

- 17 BTS Assistant(e) de Gestion PME/PMI
- 30 BTS Management des Unités Commerciales
- 37 BTS Assistant de Manager

### SGI centre de formation aux métiers de l'animation et du sport

- 14 DEJEPS animation socio-éducative ou culturelle

### Institut de Formation au Commerce International de Mazamet

- 4 Commerce International
- 6 Communication Evénementielle
- 3 Achats

### Ecole d'Orthopédie-Orthèse Service formation de la CCI du Tarn

- 8 Technicien Supérieur Orthopédiste Orthésiste

### Lycée Jeanne d'Arc

- 38 BTS Négociation et Relation Client

### Légende :

- = Bac + 1
- = Bac + 2
- = Bac + 3
- = Bac + 4
- = Bac + 5
- = Bac + 8



Réf. 1309-enssup13-14

Source : Syndicat Mixte pour le Développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et du Transfert de Technologie du Sud Tarn

tenir une politique de site dynamique et cohérente.

Les projets immobiliers, prêts à être réalisés pendant la période 2015-2017, portent sur l'adaptation des locaux de l'IUT et la création du Learning centre « la Maison de campus » :

- adaptation des locaux de l'IUT (maîtrise d'ouvrage IUT de l'Université Paul Sabatier), coût estimé : 4,2 M€ HT (SHON concernée environ 3 500 m<sup>2</sup>), équipement : 168 k€ HT,
- création du learning centre « la Maison de campus » (maîtrise d'ouvrage CUFR Jean-François Champollion), coût estimé : 3,25 M€ HT en phase 1 (SHON créée (1) 1 200 + (2) 800 m<sup>2</sup> environ), équipement 130 k€ HT.

Les autres projets portent sur la phase 2 de l'équipement de la plateforme de tests de transport et conditionnement ILIPACK – maîtrise d'ouvrage IUT (265 k€) et un complément d'équipement de la plateforme scientifique en galénique avancée GALA – maîtrise d'ouvrage École des mines d'Albi-Carmaux (FEDER).

Au total, le site dispose désormais de 5 plateformes scientifiques et technologiques en appui à l'innovation : galénique avancée (École des mines), e-santé (école ISIS), transport et emballage (Iut Paul Sabatier), bio industries (lycée La Borde Basse), optique basse vision (lycée Anne Veaute).

## L'offre foncière et immobilière pour les entreprises

Afin de soutenir la dynamique économique et d'accompagner l'innovation dans un contexte difficile, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet consacre ses efforts pour se doter d'atouts concurrentiels favorisant le développement des activités endogènes et exogènes, et l'innovation, notamment dans les domaines de pointe sur lesquels elle a établi sa spécificité « santé, numérique et chimie fine ».



*Le parc d'activités du Thoré à Mazamet.*

Le Causse Espace d'Entreprises, unique en Midi-Pyrénées par son niveau d'équipement, de services et de sécurisation numérique et électrique, déjà reconnu site d'intérêt régional, a obtenu en 2013 le label national site numérique à très haut débit ; le parc d'activités du Thoré répond aussi aux nouvelles exigences avec plus de 18,4 hectares cessibles à vocation d'activités industrielles, artisanales et tertiaires.

Compte tenu du niveau d'occupation de l'ensemble des sites d'activités de la Communauté d'agglomération et des rythmes de commercialisation observés, il est impératif de constituer des réserves foncières conformément aux orientations déterminées dans le SCoT : en 2013 une ZAD a été créée par arrêté préfectoral, en extension de la ZAC du Causse, sur un périmètre de 80 hectares, le long de la rocade de Castres, entre l'échangeur de Saint-Laurent et celui de Mélou.

En 2013, de nouvelles activités tertiaires ont été accueillies sur Le Causse, tandis que sur le parc d'activités du Thoré, l'entreprise principale procédait à son extension avec l'aide de la Communauté, et qu'un projet commercial venait compléter le lotissement du site de la Molière Basse, représentant au total des cessions foncières pour 1,2 ha.

La réalisation du programme pluriannuel d'investissement pour la requalification

des zones d'activité anciennes (1,9 M€ par an pendant 7 ans, 292 hectares concernés) s'est poursuivi à Bonnetcombe et Mélou, afin de proposer aux entreprises qui y sont situées des réseaux et des aménagements comparables à ceux réalisés dans les zones nouvellement aménagées.

Depuis l'extension de la pépinière et hôtel d'entreprises L'Arobase, qui permet de disposer désormais d'une offre d'hébergement qualifiée : réseaux, équipements et services de qualité, loyers attractifs, suivi et accompagnement par Castres-Mazamet Technopole, près de 50 entreprises sont hébergées dans les hôtels et pépinières d'entreprises, ce qui représente environ 500 000 €/an de recettes locatives.

La certification NF renouvelée en 2012 par l'Afnor aux pépinières, garantit la qualité du service proposé aux porteurs de projets : l'accompagnement qui y est proposé aux créateurs comporte, outre l'offre d'hébergement associée à des services à valeur ajoutée (offre numérique de qualité, sécurisation...), un appui au développement de l'entreprise, l'accès à un réseau de compétences, une aide financière aux projets d'innovation ; aussi, le taux de survie à 5 ans des entreprises accompagnées en création et en développement s'élève-t-il à plus de 80 % pour ces entreprises qui employaient 143 personnes en 2013.

L'offre de bureaux partagés va en outre permettre à des entreprises de trouver des solutions d'implantation et d'hébergement sur les 2 sites Le Bradford et L'Aro-

base ; deux offres nouvelles ont en outre été identifiées et sont à l'étude : le télétravail et la conciergerie d'entreprises.

En 2013, une action de prospection d'entreprises a été conçue pour accroître la visibilité de Castres-Mazamet auprès d'entreprises en phase de création, de développement, d'investissement, et mettre en avant l'attractivité de l'agglomération et les solutions qu'elle propose pour l'accompagnement, l'accueil et l'implantation d'entreprises ; un plan de prospection a été défini sur un an avec des opérations de marketing territorial direct, la présence à des salons professionnels et une veille sectorielle renforcée.

Le fait de disposer à Castres-Mazamet d'une offre foncière disponible dédiée à la chimie, secteur particulièrement bien représenté dans l'économie de l'agglomération, a en outre été proposée à titre de contribution au cluster régional chimie verte créé en 2013 en Midi-Pyrénées.

## L'accompagnement des entreprises et l'activité de la technopole

La Communauté d'agglomération apporte également des aides aux entreprises porteuses de projets de développement d'activité et d'emploi, et elle intervient pour soutenir les activités économiques dans les filières agroalimentaire, chimie, bois, textile, granit..., et les services en particulier liés à la santé et au numérique.

Les bénéficiaires ciblés sont les suivants : entreprises, personnes morales quelle que soit la forme juridique ayant un projet de développement d'une certaine dimension (réalisation d'un investissement immobilier et création d'emplois sur 3 ans) ; plusieurs types d'aides sont mobilisables dans le cadre d'un co-financement avec l'Europe, l'État, la Région et le Département : prise en charge d'études de faisabilité, subventions à la construction, rabais sur le foncier, rabais de loyer

pour les entreprises accueillies en pépinières, exonérations fiscales.

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet souhaite inciter les entreprises et industries de son territoire à travailler sur l'innovation, facteur clé de la compétitivité ; pour cela, un dispositif financier spécifique d'accompagnement des projets d'innovation, de recherche et de développement est prévu notamment pour les projets FUI labellisés dans le cadre des pôles de compétitivité.

En 2013, 6 dossiers d'entreprises ont ainsi été instruits au titre de l'aide à l'investissement immobilier et matériel, dont 4 se sont concrétisés dans l'année pour une enveloppe globale d'aides de 165 K€, et 3 dossiers labellisés dans le cadre des pôles de compétitivité ont été instruits pour l'aide à la recherche et développement pour une enveloppe globale d'aides de 63 K€.

La Communauté d'agglomération est le principal financeur de l'association Castres-Mazamet Technopole<sup>CEEI</sup>, dont l'action contribue au positionnement eurorégional et européen de l'agglomération, en permettant de faire converger sur le territoire les dispositifs européens, nationaux, régionaux de soutien à l'innovation, de favoriser leur appropriation par les entreprises locales et les porteurs de projet et de valoriser le potentiel économique de l'agglomération et de son bassin d'emploi à l'échelle régionale, nationale, européenne.

Bras armé de la Communauté d'agglomération pour l'accompagnement des entreprises et le soutien à l'innovation, Castres-Mazamet Technopole<sup>CEEI</sup> soutient les créateurs d'entreprises dans la définition et la construction de leur projet à toute étape du développement ; elle s'appuie à cet effet sur un réseau de partenaires et de spécialistes régionaux et nationaux pour apporter une offre de services et un accompagnement adaptés aux besoins.

En 2013, la technopole a poursuivi son programme d'animations (petits déjeuners thématiques, 18/20... qui ont

concerné plus de 260 entreprises et 335 participants), de promotion (4 salons internationaux et 6 congrès en santé et e-santé) ; elle a assuré en appui à la création d'entreprises 31 rendez-vous qualifiés qui ont débouché sur 6 projets accompagnés en incubation, 3 nouvelles entreprises hébergées et 4 domiciliations d'entreprises<sup>1</sup>.

La Communauté d'agglomération en lien avec Castres-Mazamet Technopole<sup>CEEI</sup> s'implique dans les diverses organisations de développement qui constituent un réseau de partenaires sur laquelle elle s'appuie et auxquelles elle peut apporter son soutien financier :

### - Pôles de compétitivité

Ils permettent le renforcement des territoires et de leurs entreprises en cohérence avec les stratégies régionales et nationales, et accompagnent les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire innovantes depuis la recherche et développement jusqu'à la commercialisation de leurs produits.

La Communauté d'agglomération adhère désormais à 3 pôles : Cancer-Bio-Santé, Agrimip Innovation, Aerospace Valley.

### - Centre national de référence santé et autonomie

La Communauté d'agglomération est membre du Centre E-santé. Elle est impliquée dans la plateforme d'innovation PLATINNES (et également dans la plateforme GALA portée par l'École des Mines Albi-Carmaux).

### - Structures de recherche et de transfert de technologies

De nouveaux partenariats sont également intervenus en 2013 avec des organismes dont le rôle est d'être à l'interface entre le monde industriel et de la recherche et ont donné lieu à des conventions : Toulouse Tech Transfert, CEA Tech, pôle de compétitivité AESE.

<sup>1</sup> cf rapport d'activité 2013 de Castres-Mazamet Technopole<sup>CEEI</sup>

## Habitat et politique de la ville



*Maison réhabilitée à Mazamet dans le cadre d'une opération d'amélioration de l'habitat.*

*Au travers de sa politique en faveur du logement et de l'habitat, la Communauté d'agglomération contribue à la qualité de vie et à l'attractivité résidentielle de son territoire, qui sont des atouts pour l'avenir.*



## Le Programme local de l'habitat

La Communauté d'agglomération fonde sa politique d'intervention en faveur du logement sur un Programme local de l'habitat, opérationnel depuis juin 2011 pour une durée de 6 ans. Ce troisième PLH, document de prospective qui anticipe les besoins, les attentes, et les objectifs de production de logements à mettre en œuvre à l'échelle intercommunale, s'articule autour de 4 axes : la stratégie foncière, les besoins en logements neufs, le confort des logements existants, le suivi de l'évolution de l'habitat.

Face à la prédominance de l'habitat individuel sur la majeure partie du territoire, la Communauté d'agglomération a élaboré un cadre d'intervention communautaire qui précise les aides au logement réparties en deux volets distincts : l'amélioration du confort des logements anciens publics ou privés, et la mise sur le marché de nouveaux logements sociaux.

Pour la première période triennale, un objectif de production de 1 840 logements, soit 310 logements par an dont 90 logements locatifs sociaux, a été validé par la Communauté d'agglomération.

Ces résultats seront difficiles à atteindre. De 2011 à 2013, 651 logements neufs ont été commencés sur le territoire de la Communauté d'agglomération, ce qui représente 217 logements/an (71 % de l'objectif prévisionnel). Pendant cette période, les bailleurs sociaux ont réalisé 95 logements

neufs auxquels viennent s'ajouter une vingtaine de logements locatifs privés réhabilités dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat soit environ 115 logements sociaux en 3 ans (43 % de l'objectif prévisionnel).

Face à ce constat, une intervention soutenue communautaire en cœur d'agglomération représente un enjeu majeur. Parmi les actions proposées, un programme d'acquisition foncière a été élaboré depuis 2012. Dix sites prioritaires et 20 sites en veille foncière ont été identifiés. Trois de ces sites ont d'ores et déjà fait l'objet d'acquisitions par l'Établissement public foncier local.

En 2013, la Communauté d'agglomération a soutenu les bailleurs sociaux dans leur stratégie patrimoniale : 44 000 € de subventions ont été attribués et les emprunts de 6 opérations de réhabilitation situées le plus souvent dans des secteurs prioritaires de la politique de la ville ont été garantis.

Enfin, un effort particulier a été maintenu sans discontinuité en direction des propriétaires privés grâce aux Opérations programmées d'amélioration de l'habitat, action concertée entre l'État, l'Agence nationale de l'habitat et les collectivités, mobilisant des financiers destinés à aider les propriétaires à réhabiliter leur logement.

Les résultats de la dernière OPAH (2008-2013) qui vient de s'achever sur les quatre communes urbaines sont positifs malgré un certain nombre de difficultés liées à la récession économique et aux changements réglementaires de l'Agence nationale de l'habitat.

107 propriétaires bailleurs ou occupants ont bénéficié des aides mobilisées pour réaliser des travaux dans 131 logements. Depuis 2009, l'OPAH communautaire urbaine a permis d'allouer :

- plus de 950 000 € de subventions de l'Agence nationale de l'habitat,
- 135 000 € de subventions de la Communauté d'agglomération, pour un coût total de travaux réalisés de 2 942 000 €.

En 5 ans, la Communauté d'agglomération a renforcé son rôle opérationnel d'acteur reconnu en matière d'amélioration du parc privé en mobilisant un solide partenariat, notamment autour des problématiques de l'habitat indigne et de la précarité énergétique. Afin de ne pas créer de rupture dans cette dynamique, une volonté a été affirmée de poursuivre cette démarche dès la fin 2013. Une cinquième OPAH a donc été lancée dans la foulée.

Cette nouvelle opération pourrait couvrir l'ensemble du territoire communautaire, avec pour objectif prioritaire la rénovation énergétique des logements. Ce faisant, elle répondrait aux orientations nationales et aux préconisations faites à la fois dans le PLH et dans le Plan climat énergie territorial qui entre dans sa phase opérationnelle.

Concomitamment au lancement de cette OPAH, le Plan local d'urbanisme de Castres a fait l'objet d'une révision notamment au titre du Plan de Prévention des Risques Technologiques lié à la société SEPIPROD. Les logements situés dans un environnement proche de cette société étant soumis à un risque de surpression entraînant des mesures obligatoires de renforcement des structures du bâti, la Communauté d'agglomération, soucieuse de mettre en place une stratégie efficace, a décidé de prendre en charge, avec la SEPIPROD, la réalisation des diagnostics de travaux de prévention des risques sur chaque logement du périmètre PPRT. Une attention particulière sera portée aux propriétaires souhaitant engager des travaux relevant de la réduction des risques et dans le cadre de la future OPAH.

Dans le maillage du territoire national, la Communauté d'agglomération est un acteur essentiel pour permettre aux villes moyennes de jouer leur rôle de pôles d'équilibre entre les grandes métropoles et les territoires ruraux. Si l'Etat est légitime pour fixer de grandes orientations en matière d'habitat, la Communauté d'agglomération doit adapter localement les dispositifs et les rendre suffisamment incitatifs pour répondre précisément aux priorités définies en commun, elle souhaite aussi investir d'autres volets relatifs à l'habitat afin d'amplifier les dispositifs nationaux et les adapter au contexte local dont le marché immobilier se caractérise par une faible tension. De nouvelles pistes d'intervention sont à explorer<sup>1</sup>.

**1 L'année 2014 est une année charnière du PLH. Une évaluation à mi-parcours doit être engagée et permettre, le cas échéant, de réviser les objectifs en matière de production de logements.**

**Une étude sera lancée auprès des bailleurs sociaux pour étudier les raisons de la vacance du parc HLM et permettre d'élaborer une stratégie partagée pour lutter contre ce phénomène.**

**Les centres anciens des communes urbaines sont très affectés par une vacance persistante et par un phénomène de paupérisation. Des outils existent. Une OPAH de rénovation urbaine associée à la mise en place d'une prise en charge des intérêts d'emprunt dans le cadre de l'accession dans l'ancien des primo-accédants sont autant de leviers que pourraient utiliser la Communauté d'agglomération pour renforcer l'attractivité des cœurs de villes.**

**La Communauté d'agglomération s'est attachée à développer et promouvoir une vocation universitaire. Elle accueille ainsi plus de 1 700 étudiants dont un peu plus de la moitié n'habite pas sur le territoire. Mais si le nombre de logements est suffisant pour abriter cette population, un réel effort doit être fait sur la qualité des logements proposés. La création d'un label logement étudiant pourrait être un moyen de valoriser une offre trop disparate.**

## Le Contrat urbain de cohésion sociale

Conclu le 29 juin 2007 pour 3 ans, le Contrat urbain de cohésion sociale a été prolongé plusieurs fois avant de s'achever définitivement en décembre 2014. Basé sur une géographie prioritaire, huit quartiers ont été retenus et classés selon l'importance des problématiques rencontrées :

- en catégorie 1, Laden-Petit Train, Aillot-Bisséous, Lameilhé à Castres, et La Falgalarié à Aussillon,
- en catégorie 2, le centre-ville de Mazamet,
- en catégorie 3, le centre-ville de Castres, La Lauze à Mazamet et le centre-ville de Labruguière.

Chaque année, l'État et l'ACSÉ définissent leurs priorités, en collaboration avec la Communauté d'agglomération, ce qui se traduit par une note d'orientation définissant les axes de programmation.

Localement et par thématique, la lettre de cadrage 2013 insistait sur :

- l'articulation CUCS/PLIE,
- la nécessité de bien identifier le public et la finalité des actions d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme,
- l'intérêt de développer une complémentarité entre le CUCS et le PRE,
- la perspective de coordonner CISPD et CLSPD de Castres,
- la volonté de mettre en œuvre à l'échelle communautaire un programme d'actions cohérent relevant de la santé.

En 2013, 89 dossiers de demande de subvention (y compris les dossiers FIPD et PRE) ont été déposés par 46 porteurs de projet. 85 actions (dont la MOUS) portées par 44 structures ont finalement été retenues par le comité de pilotage qui s'est tenu le 12 mars 2013. Le coût global des actions s'élève à un peu plus de 3 millions d'euros.

Le Contrat urbain de cohésion sociale permet de bénéficier des crédits spécifiques de l'ACSÉ destinés aux actions ciblant les habitants des quartiers prioritaires. En 2007, l'enveloppe de l'ACSÉ (avec le PRE) s'élevait à 510 444 €. Elle est aujourd'hui de 280 303 € ce qui représente une baisse de 45 %.

La Communauté d'agglomération consacre une enveloppe de :

- 60 000 € pour les activités d'emploi et le développement économique,
- 62 753 € pour la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale assurée par le pôle «habitat et politique de la ville» et par un bureau d'études dédié aux villes d'Aussillon, Mazamet et Labruguière ; en 2013, la Communauté d'agglomération a compensé sur ses fonds propres la nouvelle réduction des crédits de l'ACSÉ, ceci dans le but de réduire l'impact de cette diminution sur les acteurs de terrain. Un montant supplémentaire de 13 877 € a donc été pris en charge à l'échelle communautaire.

Afin de garantir une bonne lisibilité des actions d'insertion économique et d'alphabétisation, un suivi attentif a progressivement été mis en place, par le biais de

|      | Nombre d'actions | Nombre d'actions par thématique |        |           |       |             | Total MOUS comprise | Communes  | CACM      | Acscé (hors PRE) |
|------|------------------|---------------------------------|--------|-----------|-------|-------------|---------------------|-----------|-----------|------------------|
|      |                  | Habitat                         | Emploi | Education | Santé | Citoyenneté |                     |           |           |                  |
| 2007 | 103              | 10                              | 24     | 25        | 10    | 34          | 4 181 375 €         | 710 698 € | 113 315 € | 293 354 €        |
| 2008 | 101              | 7                               | 22     | 20        | 10    | 43          | 2 918 315 €         | 681 124 € | 112 938 € | 304 987 €        |
| 2009 | 99               | 6                               | 19     | 24        | 13    | 38          | 2 689 249 €         | 644 403 € | 117 845 € | 307 661 €        |
| 2010 | 101              | 7                               | 18     | 27        | 10    | 39          | 2 836 205 €         | 727 386 € | 114 639 € | 223 022 €        |
| 2011 | 85               | 6                               | 17     | 22        | 10    | 30          | 2 808 068 €         | 594 052 € | 108 330 € | 194 418 €        |
| 2012 | 88               | 3                               | 18     | 25        | 11    | 31          | 2 811 122 €         | 603 262 € | 108 876 € | 178 709 €        |
| 2013 | 85               | 3                               | 17     | 25        | 11    | 28          | 3 019 642 €         | 579 681 € | 127 753 € | 130 076 €        |

tableaux de bord définissant précisément des objectifs, des indicateurs d'évaluation, et consignés dans des conventions signés chaque année entre les porteurs de projet et la Communauté d'agglomération.

En 2014, la politique de la ville entrera dans une nouvelle étape, rénovant en profondeur les outils et les méthodes utilisés jusqu'à présent. Simplification des dispositifs, concentration des moyens et co-construction, tels seront les maîtres mots de cette réforme ambitieuse qui sera traduite dans le cadre d'une loi de programmation pour la ville<sup>1</sup>.

## Le Plan local d'insertion pour l'emploi

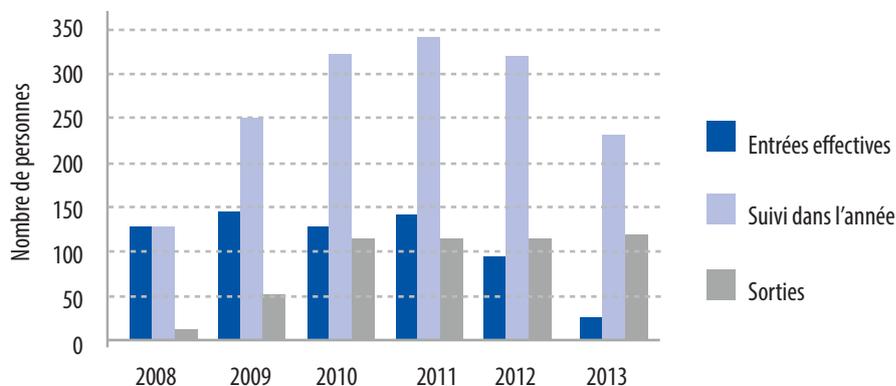
Depuis 1999, trois Plans locaux d'insertion par l'emploi se sont succédé sur le périmètre de l'agglomération. Ils ont été élaborés dans le cadre des contractualisations engagées au titre de la Politique de la ville (contrats de ville première et deuxième générations).

**1 Les grands principes de ce processus sont aujourd'hui posés. Les quartiers prioritaires seront redéfinis sur la base de 2 critères : un seuil minimal d'habitants fixé à 1 000 habitants et des ressources inférieures à 60 % du revenu fiscal médian de référence.**

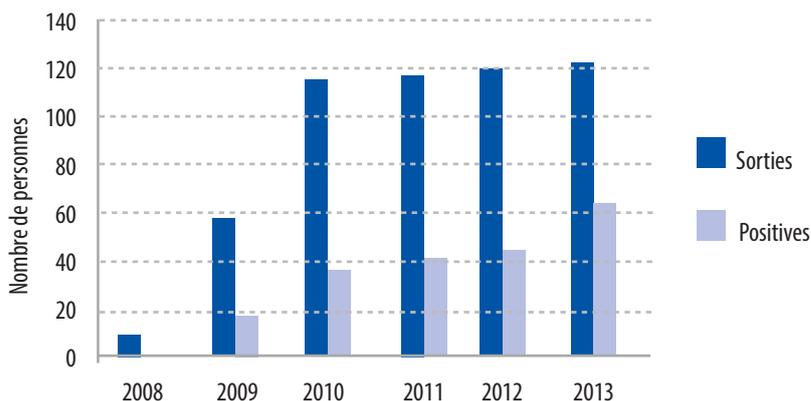
**Les contrats de ville nouvelle génération devront être mis en œuvre à partir d'un diagnostic partagé et s'appuyer sur un projet de territoire porté par l'intercommunalité dont l'échéance a été portée à fin 2014, voire mars 2015. Les habitants devront être partie prenante de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes ce qui suppose la création de «conseils citoyens» dans l'ensemble des quartiers prioritaires. Ces contrats auront 3 priorités :**

- un pilier «cohésion sociale» : le contrat de ville devra prévoir les mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs, et aux associations assurant le lien social sur le territoire,
- un pilier «cadre de vie et renouvellement urbain», avec pour objectif une amélioration de la vie quotidienne des habitants des territoires prioritaires, en particulier, ceux qui résident dans le logement social,
- un pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi » avec pour objectif une réduction de moitié des écarts de taux d'emploi, en particulier au bénéfice des jeunes.

Entrées et suivi des bénéficiaires par année



Bénéficiaires sortis du dispositif par année



Le dernier PLIE, instauré en 2007 et opérationnel depuis 2008, regroupe un certain nombre d'actions constituant désormais le volet « Emploi et insertion professionnelle » du Contrat urbain de cohésion sociale.

Conclu pour une durée de 6 ans, ce plan avait comme objectif initial d'aider 600 personnes en grande difficulté d'insertion à trouver un emploi ou une formation, porté à 680 personnes, suite à une prolongation pour une année supplémentaire en 2013.

Ce dispositif repose, dans un premier temps, sur des commissions d'entrées chargées de valider l'inscription de demandeurs d'emploi retenus pour bénéfi-

cier d'un accompagnement renforcé dont la durée moyenne est de 24 mois.

Au 31 décembre 2013, 644 personnes étaient entrées dans le PLIE et 542 personnes en étaient sorties, dont 57 % résidant dans l'un des quartiers prioritaires ciblés par la Politique de la ville.

La moyenne d'entrées par an tourne autour de 130 personnes de 2008 à 2011, puis diminue de manière significative à partir de 2012, l'objectif de 680 personnes étant quasiment atteint. En contrepartie, le nombre de personnes sorties est faible dans les premières années pour atteindre environ 120 personnes par an à partir de 2010.

Les bénéficiaires sont invités à définir un projet professionnel, puis accompagnés dans leur démarche. Certains d'entre eux effectuent un chantier d'insertion leur permettant de reprendre contact avec le monde du travail, le but étant, à l'issue de 24 mois maximum, d'obtenir un contrat ou une formation, ce qui est alors considéré comme une sortie positive.

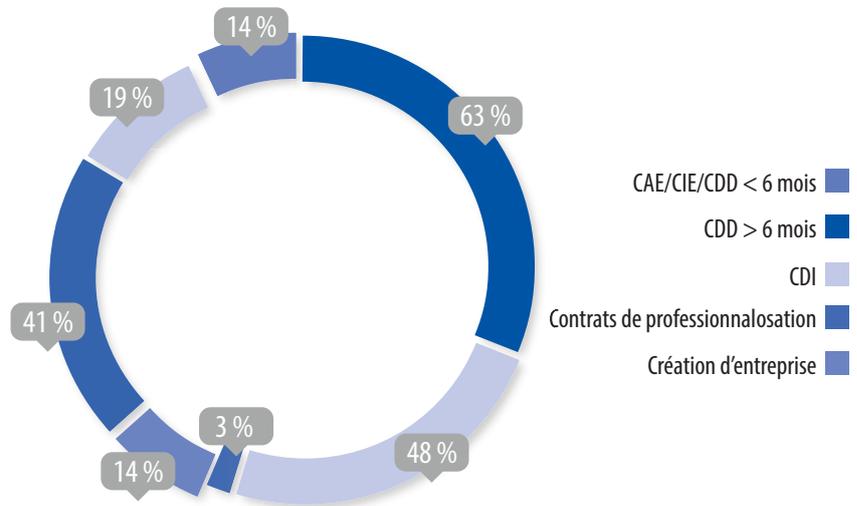
On observe ainsi que, au cours de la durée du PLIE, le nombre de sorties positives s'est amélioré, jusqu'à atteindre 52 % en 2013. Ces sorties positives se concrétisent majoritairement par des CDD supérieurs à 6 mois, des CDI ou des formations qualifiantes ou professionnalisantes.

Des financements européens participent aux dépenses liées à l'accompagnement des personnes ou à des chantiers d'insertion mis en œuvre dans le cadre du PLIE, dont la gestion est assurée par l'association départementale InterPLIE. La complexité du montage de ces dossiers impose des contrôles longs et rigoureux et par voie de conséquences, un allongement dans les délais de paiement. La Communauté d'agglomération a donc ouvert une ligne de trésorerie pour ne pas pénaliser les associations concernées.

Pour compléter cette démarche d'insertion et favoriser le rapprochement entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur privé, la Communauté d'agglomération a décidé d'utiliser la commande publique en introduisant des clauses d'insertion dans ses marchés publics. Un facilitateur des clauses a également été mis à la disposition des communes membres de l'agglomération et d'autres partenaires publics. C'est ainsi que 21 505 heures ont été inscrites dans les marchés publics conclus depuis 2010.

Mais, l'emploi reste un enjeu central pour le développement et l'équilibre social du territoire dans les prochaines années. 2014 sera une année de transition avec la fin de la programmation 2007/2014, la réforme de l'Insertion par l'activité économique et la mise en place d'une nouvelle

Nombre de sorties positives des bénéficiaires



programmation pour 2014/2020.

L'insertion des personnes en difficulté doit mobiliser tous les acteurs autour d'une stratégie partagée leur permettant d'avoir une observation plus fine des problématiques sociales pour trouver des remèdes de fonds et non des solutions à court terme.

Dans la prochaine programmation 2014-2020, il s'agira donc surtout d'effectuer un repérage attentif des situations de fragilité dans des domaines aussi variés que la santé, le logement, l'insertion professionnelle, l'accès aux droits, l'inclusion bancaire, la mobilité. Pour permettre d'apporter des réponses judicieuses, il convient d'articuler les différents acteurs impliqués : travailleurs sociaux, Pôle emploi, Mission locale, associations d'insertion sociale, structures d'insertion par l'activité économique...

Pour s'appuyer sur une gouvernance structurée, quatre niveaux successifs pourraient être mis en place :

- Volet 1 : repérage des principaux acteurs intervenant dans le champ de l'insertion économique pour conforter une connaissance mutuelle et faciliter une bonne orientation des personnes en difficultés ; l'articulation CUCS-PLIE a amorcé ce type de rapprochement,

- Volet 2 : constitution d'une plateforme «insertion à l'emploi» entre les différents partenaires ; celle-ci serait formalisée au sein d'un document précisant les priorités du territoire, le rôle des acteurs, les procédures de coordination, les engagements réciproques des partenaires,
- Volet 3 : identification d'un référent de parcours par personne ciblée, chargée de l'élaboration et du suivi des parcours individuels. À ce stade, l'implication des personnes concernées est indispensable pour leur permettre d'être des acteurs à part entière de leur réinsertion professionnelle,
- Volet 4 : création d'une cellule de veille active sur les cas nécessitant un suivi renforcé.

Dans le cadre de sa compétence «développement économique», la Communauté d'agglomération pourrait en outre se réserver la possibilité de solliciter sur appel d'offres des prestataires extérieurs chargés de faire le lien avec les entreprises porteuses d'emplois.

Il est nécessaire de concevoir, pour les prochaines années, une stratégie d'ensemble s'adaptant aux nouveaux découpages territoriaux afin d'intervenir de façon significative sur la cohésion sociale et la compétitivité du territoire.

# Transports collectifs



*Ligne Libellus inter-agglomération.*

*Le bus est gratuit sur les lignes urbaines du réseau Libellus de la Communauté d'agglomération, qui exploite aussi les transports scolaires dans son périmètre.*

## Les transports urbains

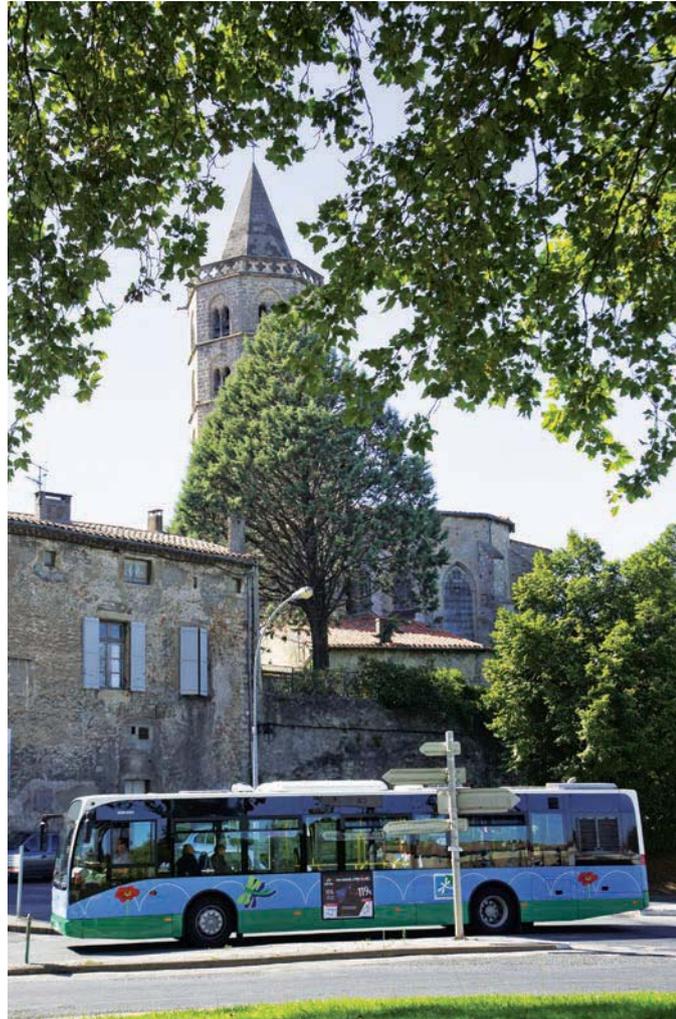
La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est Autorité Organisatrice de Transports Urbains depuis sa création le 1<sup>er</sup> janvier 2000. À ce titre, via sa régie, elle exploite dans son périmètre le réseau urbain Libellus, la navette centre-ville Libellus Chrono, le transport à la demande Taxi-Libellus, le transport de personnes à mobilité réduite Mobi-Libellus, et depuis le 01/09/2012 les transports scolaires.

La Régie Libellus compte 74 agents, dont 54 conductrices et conducteurs, et possède 22 autobus, 7 minibus et 1 minibus adapté au transport de personnes à mobilité réduite. Elle est adhérente de l'association AGIR.

Après la gratuité des bus instaurée il y a 5 ans, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a réaménagé en 2013 l'ensemble du réseau afin de s'adapter à l'évolution des besoins de déplacements, d'offrir un service performant au plus grand nombre d'habitants avec un service déployé plus largement, de mieux répondre aux besoins de déplacements domicile-travail et mieux desservir les établissements scolaires, universitaires, les services publics et administratifs, de faciliter les correspondances entre les différents modes de transports.

Aujourd'hui, le réseau se déploie ainsi :

- 4 lignes urbaines principales, dont la ligne 10 inter-agglomération, relie les zones d'habitat dense aux sites d'activité et d'enseignement avec un cadencement important ; une dépose à la demande est possible à certains endroits, comme sur le site du Causse,
- 6 lignes urbaines secondaires permettent une desserte fine des quartiers,
- 16 lignes de transport à la demande, en correspondance avec le réseau urbain, offrent aux habitants des zones peu denses, rurales ou excentrées, un moyen de se déplacer ; ce service, gratuit depuis 2013, se déclenche sur



simple réservation téléphonique,

- 1 navette permet toutes les 15 minutes de desservir les principaux parkings et le centre-ville de Castres,
- 1 service de transport spécialisé, effectué par des agents spécialement formés et avec un véhicule adapté, facilite la vie quotidienne des personnes à mobilité réduite ; ce service, gratuit, se déclenche sur simple réservation téléphonique.

Les lignes urbaines comptent 430 arrêts, les bus parcourent 1 150 000 km par an et la barre des 2 millions de trajets annuels a été franchie fin 2013 (2 297 000).

Les lignes de transport à la demande comptent 65 arrêts, près de 150 adhérents ont réalisé 1 000 voyages depuis septembre 2013.

Le service Mobi-Libellus compte près de 100 adhérents et plus de 500 voyages ont

été réalisés depuis début 2014.

Ce réaménagement du réseau s'est également accompagné d'une modernisation et uniformisation du mobilier urbain (pose de près de 200 nouveaux poteaux, pose de nouveaux abris), d'une refonte des documents de communication (fiches horaires, site internet, ...), d'une réorganisation des services.

L'optimisation du réseau de transports se poursuit en 2014, avec, par exemple, la simplification du tracé des lignes 2 et 3 sur Lameilhé, une desserte plus fine de la gare SNCF de Castres, une desserte plus importante d'Aussillon village et de Lagarrigue... Il en va de même pour les équipements : remplacement du tunnel de lavage des bus, implantation de nouvelles toilettes aux terminus des lignes, poursuite du renouvellement de la flotte de véhicules...

## Les transports scolaires

La Communauté d'agglomération a d'abord exercé sa compétence d'Autorité organisatrice de transports, d'une part au travers de sa régie Libellus pour les lignes de bus urbains, le transport à la demande et le transport des personnes à mobilité réduite, et d'autre part dans le cadre d'une convention avec le Conseil général du Tarn pour les transports scolaires, que celui-ci n'a pas souhaité renouveler.

Depuis la rentrée scolaire 2012, la Communauté d'agglomération organise donc directement les transports scolaires pour les élèves des écoles, collèges et lycées.

La Communauté d'agglomération exploite des « doublages » de lignes urbaines, nécessaires afin de prendre en charge aux heures de pointe les élèves, et des « services scolaires » sous-traités qui prennent en charge les élèves là où il n'y a pas de ligne urbaine.

Au total, ces services transportent quotidiennement près de 5 000 élèves et desservent près de 400 points d'arrêts scolaires.

Depuis la rentrée scolaire 2013, un « plan transport » a été mis en place, qui permet aux établissements scolaires et à la Communauté d'agglomération d'échanger, de préparer la rentrée, de mettre en place les services de ramassage adéquats, ...

Un premier « protocole de coopération » va être signé entre le collège des Cèdres et la régie. Ce protocole renforce le travail commun engagé depuis plusieurs années, permet des actions de prévention, met en place une procédure disciplinaire commune, pour au final améliorer les conditions de transport des élèves. Ce protocole sera, en fonction de leur souhait, mis en place avec les autres établissements scolaires de la Communauté d'agglomération.

Une adaptation des services scolaires doit être réalisée pour la rentrée 2014, afin notamment d'optimiser les services

et d'accompagner les communes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Du point de vue de la gestion, la maîtrise rigoureuse des dépenses d'exploitation a permis que le compte administratif consolidé des transports urbains et scolaires fasse ressortir à la clôture de l'exercice 2012 un excédent cumulé de 773 K€ permettant de continuer en 2013 d'investir dans le cadre de la réorganisation projetée.

## La mise en accessibilité du réseau

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, vise à donner une impulsion forte à l'intégration sociale des Personnes à Mobilité Réduite.

Elle a pour objectif de garantir l'accès en toute autonomie à tous les citoyens qui se trouvent en situation de mobilité réduite, temporaire ou définitive, au réseau de

transports (compétence de la Communauté d'agglomération) et aux espaces publics (compétence communale).

La prise en compte des PMR ne se limite pas aux personnes handicapées en fauteuil roulant mais repose sur la notion de situation de handicap que le code de l'Action Sociale et des Familles définit comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Suite à l'audit technique des 430 arrêts du réseau urbain, les communes concernées ont été sollicitées afin d'approuver et coordonner les travaux à réaliser. Pour respecter les délais imposés par la loi, à savoir un réseau totalement accessible d'ici mars 2015, la Communauté d'agglomération a engagé certains travaux ; ceux-ci se poursuivront en 2014.

La Communauté d'agglomération devra d'ici fin 2014 adopter son Schéma Directeur d'Accessibilité. À ce moment-là, les communes de la Communauté d'agglomération pourront consulter sur le Sys-



Mobi-Libellus, un transport pour les personnes en situation d'handicap.

tème d'information géographique les arrêts de bus qui les concernent et ainsi connaître leur accessibilité, le mobilier implanté...

Le respect de la loi impose également de rendre le parc de bus totalement accessible aux personnes à mobilité réduite, à la fois en termes d'accès et de sonorisation.

Aujourd'hui :

- 77 % du parc est accessible et 5 navettes et 1 bus sont en cours d'équipement de rampe d'accès PMR. D'ici fin 2014, 100% du parc sera donc accessible,
- 15 % du parc est sonorisé, d'ici fin 2014, tous les bus seront équipés de haut-parleurs intérieurs et extérieurs, le parc sera donc sonorisé à 100 %.

Dans le cadre de cette mise en accessibilité du réseau, des réunions régulières sont organisées avec l'Association des Paralysés de France.



## Les modes doux et alternatifs, l'intermodalité

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet s'attache à faciliter l'utilisation de plusieurs modes de transports pour un même déplacement :

- elle informe sur les autres services (SNCF, bus régionaux, Tarn Bus), notamment via ses fiches horaires et son site internet,
- elle prend en compte les correspondances entre modes de transports,
- elle travaille en collaboration avec la Région et le Conseil général pour harmoniser les horaires, mutualiser les arrêts de bus et le mobilier urbain...

Elle s'attache également à créer des lieux adéquats à l'utilisation de plusieurs modes de transports (Pôles d'Echanges Multimodaux) ; elle a lancé fin 2013 un premier projet de PEM sur la gare de Mazamet-Aussillon, qui associera les réseaux de transports de la Communauté d'agglomération, de la Région, du Conseil général et de la SNCF. Sur un même lieu, des quais seront destinés à chaque réseau de transports, un lieu d'accueil commun des usagers sera créé, l'accessibilité et la sécurité

y seront optimales. Ce projet permettra également de repenser l'aménagement du parvis de la gare (parking VL agrandi, stationnement des vélos amélioré...).

En particulier, pour ce qui concerne le soutien à l'émergence d'une mobilité alternative et le développement des modes doux, la Communauté d'agglomération et ses communes membres, dans le cadre de leurs compétences respectives, incluent dans leurs travaux de voirie la création de pistes cyclables de façon à assurer progressivement une continuité des itinéraires inter-quartiers et de loisirs, selon les orientations fixées dans le schéma de développement des pistes cyclables adopté à l'échelle du pays.

S'agissant de la mise en œuvre de l'intermodalité, les études conduites autour des gares ferroviaires de Castres, Mazamet et Labruguière font apparaître 3 enjeux majeurs :

- renforcer l'intermodalité et l'accessibilité grâce à une meilleure organisation et des correspondances optimisées,
- améliorer le cheminement, l'accueil et le confort,
- améliorer l'information et la signalétique des points d'échanges pour permettre des flux plus intuitifs lors des éventuelles correspondances.

## Équipements culturels, sportifs et de loisirs



*Plage de la base de loisirs du Lac des Montagnès.*

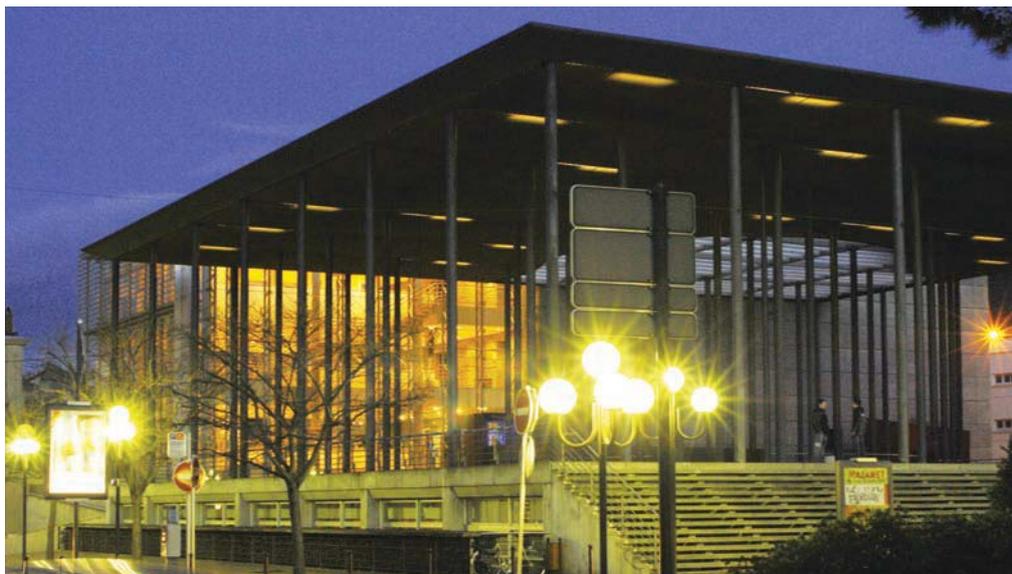
*Culture, sports et loisirs : la Communauté d'agglomération gère des équipements qui concourent, avec les actions des communes, à la diffusion et au rayonnement culturel, à l'apprentissage et à la pratique des sports ; la base de loisirs du Lac des Montagnès est aussi un atout touristique.*

## L'espace culturel multimédia Apollo - Michel Bourguignon

L'espace culturel multimédia Apollo-Michel Bourguignon réalisé par la Ville de Mazamet, ouvert au public en 1994, a été conçu comme un équipement culturel à la dimension de l'aire urbaine du maza-métain ; à la création de la Communauté d'agglomération, il a de ce fait été reconnu équipement culturel d'intérêt communautaire.

À ce titre, la Communauté d'agglomération assure la gestion des deux salles de spectacle, l'une pouvant accueillir des spectacles vivants et le cinéma, et une seconde dédiée au cinéma, des espaces d'exposition et d'animation pour les artistes et les associations culturelles. Toutefois, la médiathèque et la programmation culturelle restent à charge de la ville de Mazamet, à travers l'association Accord.

En 2013, la Communauté d'agglomération a poursuivi un programme d'investissement avec la modernisation de la salle de cinéma et de la sonorisation de la salle de spectacle pour un montant 114 k€. Ces travaux conjugués avec ceux programmés début 2014 vont permettre de fêter dans d'excellentes conditions les vingt années d'existence de cet équipement pour le rayonnement de la culture auprès de tous les publics.



Espace culturel multimédia Apollo - Michel Bourguignon.

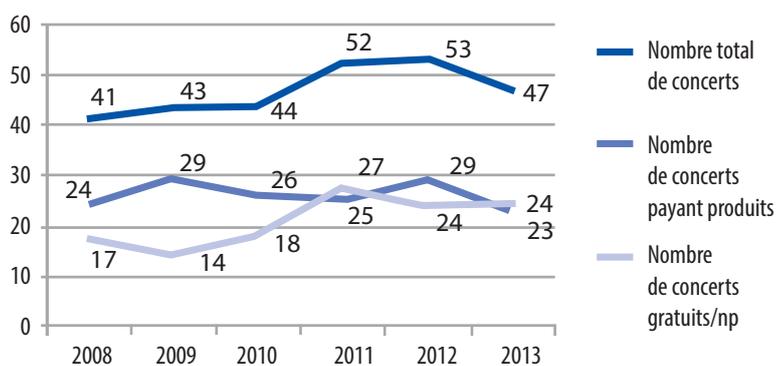
## La salle de musiques actuelles Lo Bolegason

Le Bolegason réalisé par la ville de Castres a fêté en 2011 ses dix ans d'existence. Cet équipement a pour mission la diffusion des musiques actuelles à travers la pro-

grammation d'artistes têtes d'affiche et émergents, le développement de la pratique amateur et le soutien à la création.

En 2013, le Bolegason a ainsi accueilli 47 concerts, soit 24 payants et 23 gratuits dont 7 issus de partenariats avec des structures associatives ou culturelles (et ceux organisés dans le cadre du festival « Autan de Blues »).

Concerts par année



Musiciens professionnels/amateurs programmés sur l'année



Concert au Bolegason, la salle peut accueillir jusqu'à 500 personnes.

Au cours de l'année, 90 groupes ont été programmés, dont 36% issus du Tarn et 52% de Midi-Pyrénées. La proportion de groupes amateurs reste élevée. Ils sont issus en particulier des studios de répétition du Bolegason, ou de dispositifs de repérage départementaux et régionaux (Adda, Avant-Mardi, Découvertes Printemps de Bourges) : 164 musiciens amateurs qui ont pu s'exprimer sur scène en 2013.

La fréquentation est restée supérieure à 10 000 spectateurs malgré la baisse de nombre de concerts organisés en partenariat.

Pour ce qui concerne l'accompagnement de la pratique amateur, une baisse de 2,7% du taux d'occupation des studios a été enregistrée malgré la hausse du nombre d'abonnés avec 217 usagers. 19 projets de groupes ont été intégrés sur des dispositifs spécifiques (interventions en répétition, coaching scénique, information-ressources) équivalent à 636h d'accompagnement.

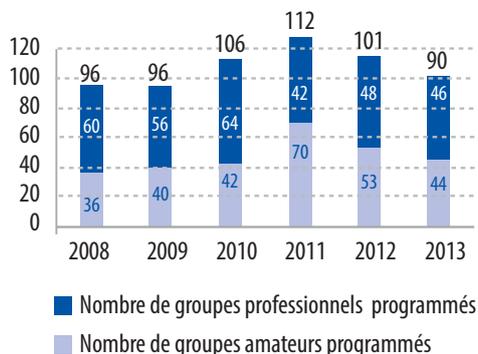
D'autre part, les projets d'action culturelle organisés en partenariat avec des établissements scolaires et d'enseignement supérieur, des structures sociales et des acteurs culturels du territoire, continuent de progresser en 2013.

Le soutien à la création s'exprime toujours à travers l'accueil d'artistes en résidences : 9 résidences ont eu lieu en 2013, dont 4 professionnelles (tous les artistes en résidence sont diffusés au moins une fois au Bolegason).

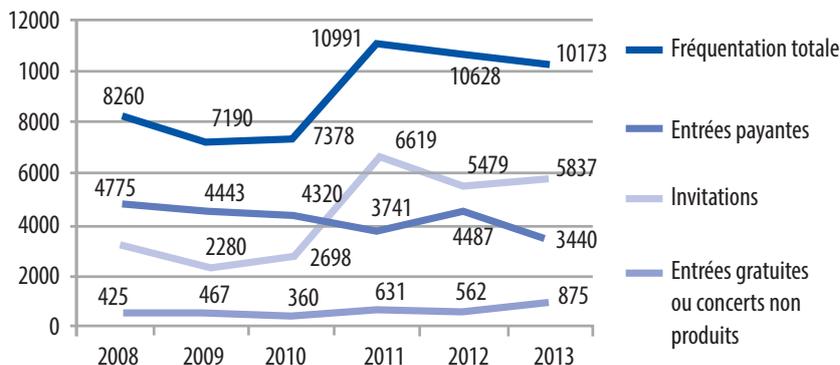
Sur le plan financier, le compte administratif 2013 fait apparaître 634 303 € de recettes pour 635 465 € de dépenses, soit un léger excédent de 1 162 €. Les recettes propres ont progressées de 5 262 €, alors que, parmi les subventions de l'État et des collectivités reçues pour 384 853 €, la participation de la Communauté d'agglomération augmentait de 12 820 € pour s'établir à 210 453 €.

Enfin, le plan d'investissement triennal 2011-2013 s'est poursuivi avec l'achat de matériel pour les studios de répétition et la réfection du site internet.

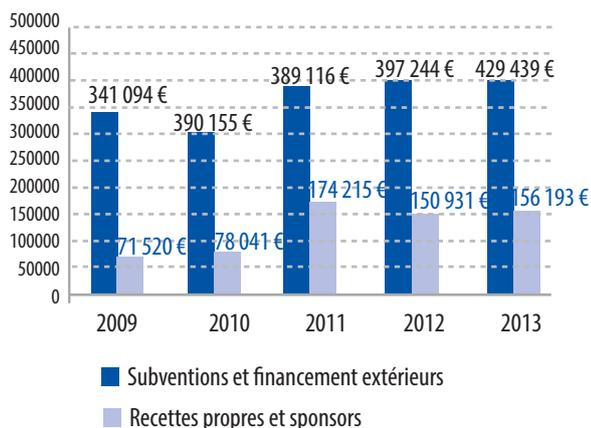
## Groupes professionnels/amateurs programmés sur l'année



## Fréquentation du public par année



## Les produits



## Le conservatoire de musique et de danse du Tarn

Depuis 2013, le conservatoire de musique et de danse du Tarn a été reconnu comme équipement communautaire. À ce titre, la Communauté d'agglomération :

- verse à la place des communes une contribution d'un montant de 619 159 €,
- assure le gros entretien de l'immeuble regroupant l'antenne de Castres et la siège départemental.



Le Conservatoire produit plus de 200 concerts et spectacles par an.

## Les piscines et la patinoire

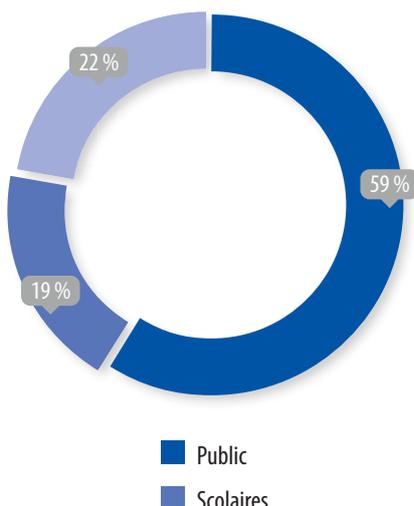
Au titre de sa compétence « Gestion des équipements sportifs », la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet gère en régie directe les équipements communautaires suivants :

- le complexe sportif - piscine et patinoire - L'Archipel : situé à Castres, cet établissement, le plus grand de ce type dans le sud-ouest, est ouvert toute l'année depuis 1993. Les bassins, couverts et extérieurs, accueillent le public, les scolaires de l'aire urbaine de Castres, ainsi que des clubs sportifs résidents. La patinoire propose ses activités de septembre à mai,
- la piscine Caneton : implantée dans le quartier de Lameilhé à Castres, cet équipement construit en 1973 accueille principalement le public scolaire et les clubs sportifs ainsi qu'un public de proximité,
- la piscine de La Lauze : située à Mazamet, cet établissement, transféré en 2010, assure l'accueil du public et des scolaires de l'aire urbaine de Mazamet.

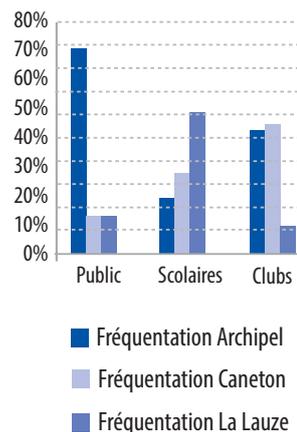
En 2013, ces équipements ont accueilli 390 000 personnes : 230 000 à la piscine et 61 000 à la patinoire de L'Archipel, 50 000 à la piscine Caneton, 50 000 à la piscine de La Lauze.

À la diversité des publics accueillis correspond une diversité des missions confiées aux agents chargés de l'accueil du public et du fonctionnement de ces équipements. 55 personnes permanentes et au-

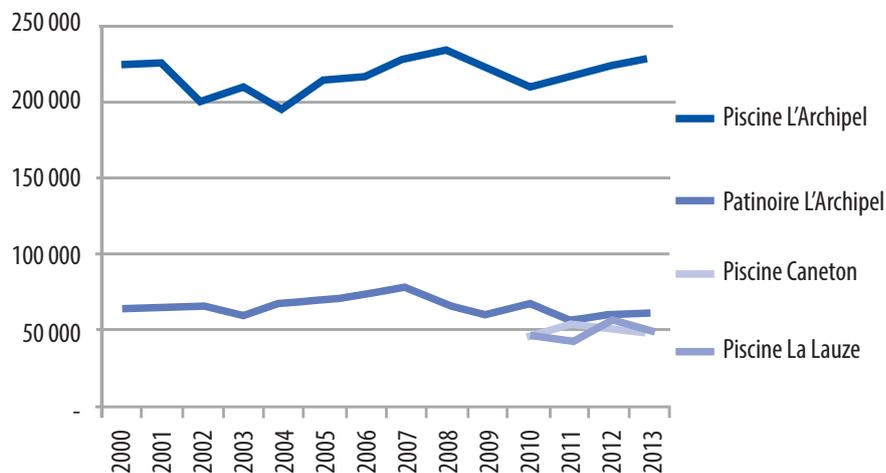
### Répartition de la fréquentation



### Répartition des publics par établissements



### Évolution de la fréquentation depuis 2000





Chantier de la piscine de La Lauze à Mazamet.

tant de saisonniers occupent 20 métiers différents : agent chargé de l'accueil, technicien de maintenance, maître-nageur sauveteur, agent chargé de l'entretien, responsable de pôle sont quelques-uns de ces métiers, regroupés autour de 3 pôles.

Le budget total des trois piscines et de la patinoire s'élève à 1,5 millions d'euros environ (1,1 M d'€ de fonctionnement et 0,4 M d'€ d'investissement). La mainte-

nance des équipements nécessite des investissements permanents de l'ordre de 0,5 M€ par an.

Le projet en cours de réalisation : la nouvelle piscine de Mazamet

Afin de maintenir un niveau de qualité des prestations, la Communauté d'agglomération a lancé en 2013 les travaux de reconstruction de la piscine la plus ancienne, celle de Mazamet, ouverte en 1970.

Cet investissement d'un montant de 9 288 400 euros HT (actualisé au 30/06/2014) est soutenu financièrement par l'État (CNDS) pour 750 000 euros, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées pour 750 000 euros, le Conseil général du Tarn pour 550 000 euros ainsi qu'avec le concours de la ville de Mazamet. Cet équipement neuf répondra aux besoins actuels de la population avec un bassin ludique et d'apprentissage, une zone aqua-ludique extérieure, une zone de bien-être avec sauna et hammam.

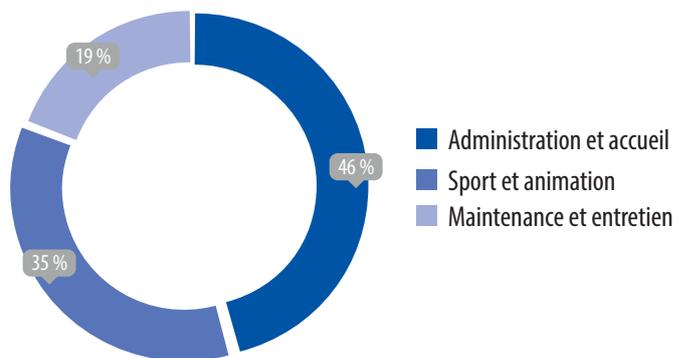
L'ouverture en 2015 de cet établissement permettra d'équilibrer l'offre de piscines sur le territoire communautaire avec deux établissements majeurs, L'Archipel sur l'aire urbaine de Castres et la nouvelle piscine sur l'aire urbaine de Mazamet, permettant ainsi à tous les habitants du territoire d'être à moins de 15 minutes d'équipements modernes.

## La base de loisirs du Lac des Montagnès

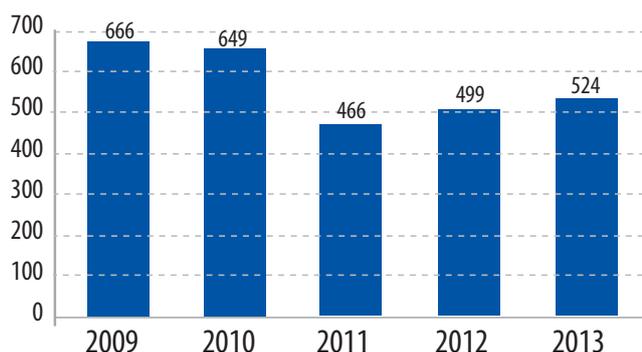
La base de loisirs des Montagnès à Mazamet, situé au cœur de la Montagne noire à 700 mètres d'altitude, est ouverte à tous tout au long de l'année : parcours santé, pêche, mini-golf et baignade (surveillée en juillet et août), ainsi qu'une offre d'hébergement (gîte) et de restauration.

La fréquentation de la base de loisirs des Montagnès est estimée à environ 50 000 personnes par an.

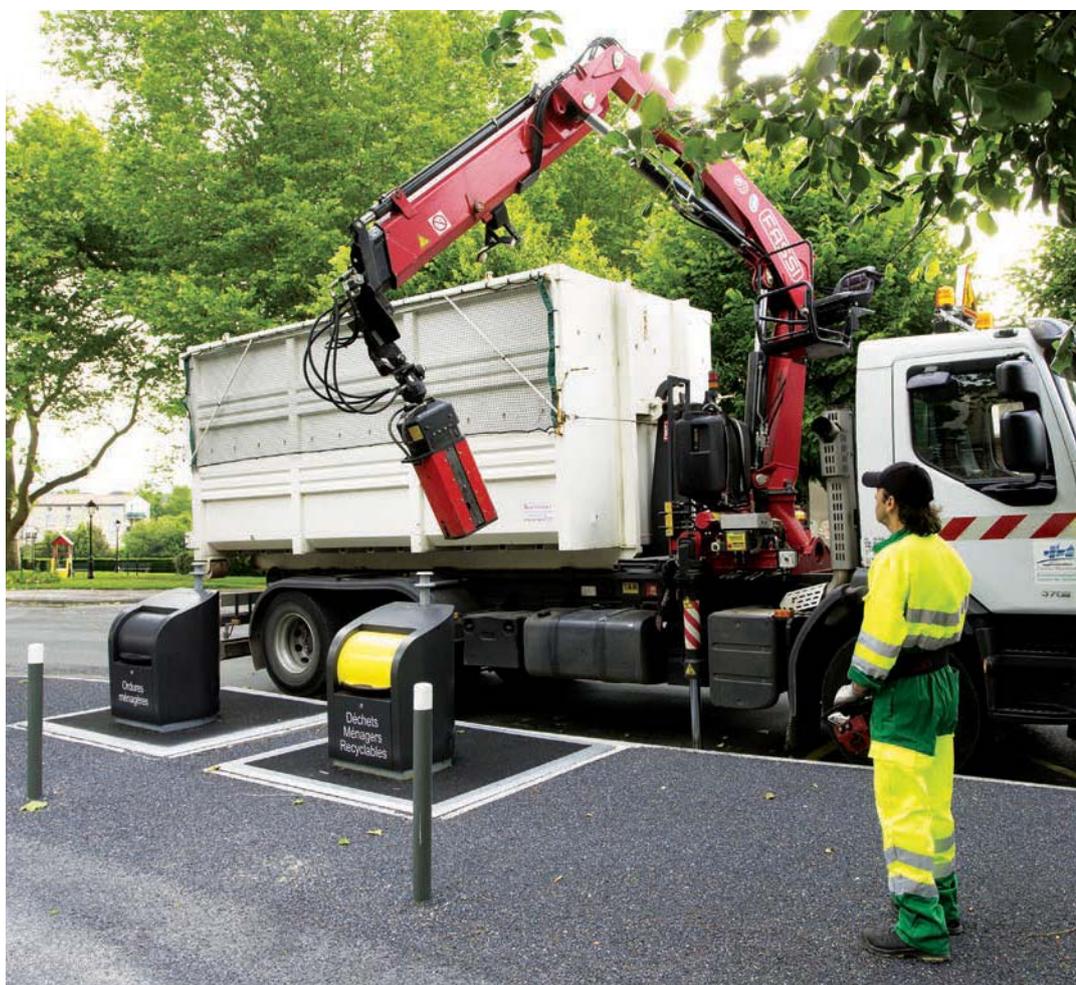
### Répartition des équipes



### Évolution des investissements



## Cadre de vie et environnement



*Opération de vidage des conteneurs enterrés.*

*Des services de qualité : un objectif de la Communauté d'agglomération qui s'efforce de s'adapter en permanence à l'évolution des besoins des usagers.*



## La collecte et la valorisation des déchets

En 2013, la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n° 2011/181 du 24 octobre 2011 relative à l'organisation de la collecte des déchets ménagers a été mise en œuvre dans sa totalité.

Celle-ci a défini 4 types de service de collecte retenus selon le mode d'habitat :

- conteneurs enterrés en centre urbain des communes de Castres, Labruguière et Mazamet ainsi que ponctuellement dans les communes rurales d'Aiguefonde, Lagarrigue, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn, Saint-Amans-Soult et Valdurenque,
- bacs privatifs pour les gros producteurs,
- bacs individuels pour l'habitat pavillonnaire dense périurbain,
- bacs de regroupement dans les hameaux.

Les bacs individuels et de regroupement ont été distribués dans toutes les communes concernées. Des conteneurs enterrés ont été mis en place dans les communes de Castres, Mazamet et Payrin-Augmontel ; le programme se poursuit en 2014 dans les communes de Labruguière, Saint-Amans-Soult, Pont de l'Arn et Aiguefonde.

La réorganisation des collectes couplée à l'arrivée d'un nouveau véhicule de collecte à bras latéral automatisé induit une profonde modification du service afin de

### Production de déchets ménagers

|                       | Ordures ménagères | Emballages ménagers | Verre    | Encombrants | Total collecté | Total annuel par habitant en kg |
|-----------------------|-------------------|---------------------|----------|-------------|----------------|---------------------------------|
| 2008                  | 24 808,88         | 3 500,51            | 1 733,70 |             | 30 043,09      | 362,82                          |
| 2009                  | 23 826,43         | 3 558,66            | 1 649,04 | 273,00      | 29 307,13      | 353,93                          |
| 2010                  | 23 506,90         | 3 673,33            | 1 736,55 | 338,00      | 29 254,78      | 353,30                          |
| 2011                  | 23 249,95         | 3 864,26            | 1 702,81 | 224,13      | 29 041,15      | 350,72                          |
| 2012                  | 22 625,15         | 3 867,65            | 1 764,62 | 174,79      | 28 432,21      | 343,37                          |
| 2013                  | 21 336,17         | 4 111,52            | 1 798,64 | 138,44      | 27 384,77      | 330,72*                         |
| Évolution 2013 / 2012 | - 5,70 %          | + 6,30 %            | + 1,93 % | - 20,80 %   |                | - 3,68 %                        |

\* À titre de comparaison, le total annuel moyen par habitant en France est de 376 kg (donnée 2011).

permettre une maîtrise globale des coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers et une amélioration du service aux usagers.

Cette nouvelle organisation a permis également une baisse sans précédent des tonnages de déchets ménagers résiduels (- 5,6 %). Cela contribue à la stabilisation des coûts et permet de conserver les taux de TEOM stables depuis 2007 malgré l'augmentation du taux de TVA de 5,5 % à 7 % en 2013.

Conformément aux possibilités offertes dans la loi dite du Grenelle de l'Environnement, la Communauté d'agglomération s'est engagée dans un programme local de prévention des déchets qui vise à réduire de 7 % d'ici 2015 les quantités de déchets ménagers collectés.

En 2013, les actions suivantes ont notamment été réalisées :

- mise à disposition « gratuite » de 2 500 composteurs individuels en bois auprès des particuliers,
- distribution de 7 800 autocollants « stop pub » à coller sur les boîtes aux lettres,
- extension du nombre de bornes aériennes de récupération du textile.

## La réhabilitation des anciens sites de dépôt

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet assure également la gestion et le suivi de deux anciennes décharges de déchets ménagers : celle dite du « Pioch de Gaïx » à Valdurenque et celle dite de « la Mane » à Mazamet.

Concernant, le site du « Pioch de Gaïx » à Valdurenque, celui-ci a été réhabilité en 2012 et fait maintenant l'objet d'un suivi post-exploitation, notamment de la station d'épuration des lixiviats<sup>1</sup>.

Le site de « La Mane » à Mazamet fait l'objet d'un suivi post-exploitation depuis l'année 2002 qui consiste à suivre la qualité des eaux de surface et souterraines ainsi que l'entretien global du site. Des travaux d'aménagement permettant d'assurer la pérennité du suivi sont à l'étude.

<sup>1</sup> lixiviats : le lixiviat est le liquide résiduel engendré par la percolation de l'eau et des liquides à travers une zone de stockage de déchets, de produits chimiques ou d'un sol contaminé par des polluants.

## Répertoire des sigles

L'utilisation des sigles a été volontairement limitée dans ce rapport. On trouvera toutefois ci-dessous un répertoire de ceux qui peuvent être utilisés dans ce document ou les actes de la Communauté d'agglomération :

|                 |   |
|-----------------|---|
| <b>AFNOR</b>    | <b>A</b> ssociation Française de <b>NOR</b> malisation  |
| <b>CACM</b>     | <b>C</b> ommunauté d' <b>A</b> gglomération de <b>C</b> astres- <b>M</b> azamet                       |
| <b>CCI</b>      | <b>C</b> hambre de <b>C</b> ommerce et d' <b>I</b> ndustrie   |
| <b>CCD</b>      | <b>C</b> ontrat à <b>D</b> urée <b>D</b> éterminée  |
| <b>CDG</b>      | <b>C</b> entre <b>D</b> e <b>G</b> estion   |
| <b>CEEI</b>     | <b>C</b> entre <b>E</b> uropéen d' <b>E</b> ntreprises et d' <b>I</b> nnovation                       |
| <b>CNFPT</b>    | <b>C</b> entre <b>N</b> ational de la <b>F</b> onction <b>P</b> ublique <b>T</b> erritoriale          |
| <b>CPER</b>     | <b>C</b> ontrat de <b>P</b> rojets <b>É</b> tat- <b>R</b> égion                                       |
| <b>CPL</b>      | <b>C</b> ourant <b>P</b> orteur en <b>L</b> igne  |
| <b>CUFR</b>     | <b>C</b> entre <b>U</b> niversitaire de <b>F</b> ormation et de <b>R</b> echerche                     |
| <b>DGF</b>      | <b>D</b> otation <b>G</b> lobale de <b>F</b> onctionnement  |
| <b>DRAC</b>     | <b>D</b> irection <b>R</b> égionale des <b>A</b> ffaires <b>C</b> ulturelles                          |
| <b>EPF</b>      | <b>É</b> tablishement <b>P</b> ublic <b>F</b> oncier  |
| <b>EPFL</b>     | <b>É</b> tablishement <b>P</b> ublic <b>F</b> oncier <b>L</b> ocal                                    |
| <b>FCTVA</b>    | <b>F</b> onds de <b>C</b> ompensation de la <b>T</b> axe sur la <b>V</b> aleur <b>A</b> justée        |
| <b>FEDER</b>    | <b>F</b> onds <b>E</b> uropéen de <b>D</b> éveloppement <b>R</b> égional                              |
| <b>FTTH</b>     | <b>F</b> iber <b>T</b> o <b>T</b> he <b>H</b> ome   |
| <b>IAE</b>      | <b>I</b> nstitut de <b>A</b> ministrations des <b>E</b> ntreprises                                    |
| <b>ICIC</b>     | <b>I</b> mmobilier à <b>C</b> aractère <b>I</b> ndustriel et <b>C</b> ommercial                       |
| <b>IFSI</b>     | <b>I</b> nstitut <b>F</b> ormation <b>S</b> oins <b>I</b> nfirmiers                                   |
| <b>ISIS</b>     | <b>I</b> nformatique et <b>S</b> ystèmes d' <b>I</b> nformation pour la <b>S</b> anté                 |
| <b>IUT</b>      | <b>I</b> nstitut <b>U</b> niversitaire de <b>T</b> echnologie   |
| <b>INSEE</b>    | <b>I</b> nstitut <b>N</b> ational de la <b>S</b> tatistique et des <b>E</b> tudes <b>E</b> conomiques |
| <b>NRAZO</b>    | <b>N</b> œud de <b>R</b> accordement <b>Z</b> one d' <b>O</b> mbre                                    |
| <b>OPAH</b>     | <b>O</b> pération <b>P</b> rogrammée d' <b>A</b> mélioration de l' <b>H</b> abitat                    |
| <b>ORAMIP</b>   | <b>O</b> bservatoire <b>R</b> égional de l' <b>A</b> ir de <b>M</b> idi- <b>P</b> yrénées             |
| <b>PCET</b>     | <b>P</b> lan <b>C</b> limat <b>É</b> nergie <b>T</b> erritorial                                       |
| <b>PDU</b>      | <b>P</b> lan des <b>D</b> éplacements <b>U</b> rbains   |
| <b>PLATINES</b> | <b>PLA</b> teforme d' <b>I</b> nnovation sur les <b>E</b> tablishement de <b>S</b> anté               |
| <b>PLH</b>      | <b>P</b> rogramme <b>L</b> ocal de l' <b>H</b> abitat   |
| <b>PLIE</b>     | <b>P</b> lan <b>L</b> ocal d' <b>I</b> nsertion pour l' <b>E</b> mloi                                 |
| <b>PLU</b>      | <b>P</b> lan <b>L</b> ocal d' <b>U</b> rbanisme   |
| <b>PRES</b>     | <b>P</b> ôle de <b>R</b> echerche et d' <b>E</b> nseignement <b>S</b> upérieur                        |
| <b>PTU</b>      | <b>P</b> érimètre de <b>T</b> ransports <b>U</b> rbains   |
| <b>R&amp;D</b>  | <b>R</b> echerche et <b>D</b> éveloppement  |
| <b>RN</b>       | <b>R</b> oute <b>N</b> ationale   |
| <b>RPIMA</b>    | <b>R</b> égiment de <b>P</b> arachutistes d' <b>I</b> nfanterie de <b>M</b> arine                     |
| <b>SAEM</b>     | <b>S</b> ociété <b>A</b> nonyme d' <b>E</b> conomie <b>M</b> ixte                                     |
| <b>SAGE</b>     | <b>S</b> chéma d' <b>A</b> ménagement et de <b>G</b> estion des <b>E</b> aux                          |
| <b>SCOT</b>     | <b>S</b> chéma de <b>C</b> ohérence <b>T</b> erritoriale  |
| <b>SDIS</b>     | <b>S</b> yndicat <b>D</b> épartemental d' <b>I</b> ncendie et de <b>S</b> ecours                      |
| <b>SEM</b>      | <b>S</b> ociété d' <b>E</b> conomie <b>M</b> ixte   |
| <b>SERSR</b>    | <b>S</b> chéma <b>R</b> égional <b>E</b> nseignement <b>S</b> upérieur et <b>R</b> echerche           |
| <b>TEOM</b>     | <b>T</b> axe d' <b>E</b> nlèvement des <b>O</b> rdures <b>M</b> énagères                              |
| <b>TIC</b>      | <b>T</b> echnologies de l' <b>I</b> nformation et de la <b>C</b> ommunication                         |
| <b>TVA</b>      | <b>T</b> axe sur la <b>V</b> aleur <b>A</b> justée  |
| <b>USB</b>      | <b>U</b> niversal <b>S</b> erial <b>B</b> us  |
| <b>VT</b>       | <b>V</b> ersement <b>T</b> ransport   |
| <b>ZAC</b>      | <b>Z</b> one d' <b>A</b> ménagement <b>C</b> oncorté  |
| <b>ZAD</b>      | <b>Z</b> one d' <b>A</b> ménagement <b>D</b> ifférée  |

## Pour en savoir plus...

### Les sites internet

Communauté d'agglomération : [castres-mazamet.com](http://castres-mazamet.com)  
Enseignement supérieur : [etudier-castres-mazamet.com](http://etudier-castres-mazamet.com)  
Développement économique : [castres-mazamet-technopole.com](http://castres-mazamet-technopole.com)  
Plateforme numérique : [e-teleport.net](http://e-teleport.net)  
Coopération décentralisée : [guediawaye.com](http://guediawaye.com)  
Transports Libellus : [libellus.org](http://libellus.org)  
Piscines, patinoire : [larchipel.fr](http://larchipel.fr)



### Les supports numériques

**Clé USB rentrée étudiante 2014-2015** : deux guides pratiques consultables sur une clé de 2 Go, le guide d'accueil pour faciliter l'intégration des étudiants, et le guide des formations supérieures.

### Les rapports et actes administratifs

**Rapport d'activité** : publié chaque année depuis 2000, ce rapport qui répond aux obligations fixées par le Code général des collectivités territoriales, s'adresse en premier lieu aux conseillers municipaux des communes membres de la Communauté d'agglomération, aux partenaires de l'action intercommunale et, plus largement, à tous les habitants.



**Rapport 2011** sur la situation en matière de développement durable  
Recueil des actes administratifs  
Budgets et comptes administratifs 2011  
Rapport annuel sur la collecte des déchets  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau de la ZAC du Causse  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de la ZAC du Causse

### Infrastructures économiques

ZAC du Causse - compte rendu annuel d'activité  
ZAC du Causse - Station d'épuration par lagunage aéré - compte rendu annuel d'activité  
ZAC de l'Écosite - compte rendu annuel d'activité  
ZAC du Thoré - compte rendu annuel d'activité

### Le magazine d'information de l'agglomération de Castres-Mazamet

**Pôles Sud** est tiré à 43 000 ex et distribué dans les boîtes aux lettres de l'agglomération.  
Version e-brochure consultable en ligne.



## Les guides pratiques

**Guide de l'hébergement et de la restauration** : réalisé en partenariat avec les Offices de Tourisme, ce guide s'adresse aussi bien aux touristes, qu'à la clientèle d'affaires et aux habitants.

**Guide d'accueil de Castres-Mazamet** : pour faciliter la découverte touristique de l'agglomération.

**Guide d'accueil des nouveaux arrivants de Castres-Mazamet** : un carnet d'adresses pour faciliter son installation dans l'agglomération : trouver un déménageur, rechercher un logement, scolariser les enfants... et découvrir le nouveau cadre de vie : sortir, faire du sport, rencontrer des gens... Ce guide est destiné prioritairement aux entreprises et organismes qui recrutent, il met en valeur l'attractivité de l'agglomération et perpétue la tradition d'accueil.

**Guide de l'étudiant 2014-2015 (sur clé USB)** : il propose à la fois un carnet d'adresses futé et un pense-bête pour faciliter l'installation des nouveaux étudiants.

**Guide des formations 2014-2015 (sur clé USB)** : présentation des formations supérieures dispensées dans le sud du Tarn, avec le détail des spécificités des diplômes préparés, de l'organisation des enseignements et des débouchés professionnels.

**Guide du tri** : pour utiliser au mieux le dispositif de collecte et de tri mis en place par la Communauté d'agglomération



## Les publications éditées par les partenaires pour le développement économique

**Plaquette institutionnelle et rapport d'activité 2013 de Castres-Mazamet Technopole<sup>CEEI</sup>**

**Les cahiers de la e-santé** : ce numéro des Cahiers de la e-santé est consacré à l'Université d'été de la e-santé, rencontre internationale organisée par Castres-Mazamet Technopole<sup>CEEI</sup>, qui s'est tenue à Castres en juillet 2013. Il présente une synthèse des débats et permet d'accéder via des QR codes au site tv-esante.com où sont disponibles en vidéos la totalité des ateliers, tables rondes, plateaux tv, interviews d'experts... Edité par le Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, ce cahier met particulièrement en avant l'attractivité de l'Ecole d'ingénieurs ISIS.

**Plaquette institutionnelle de la SAEM InterMédiaSud** et le "Livre blanc" sur le très haut débit pour les entreprises" édité avec la Fédération des entreprises publiques locales.



## Instances communautaires

Le Conseil, instance délibérante composée de 64 délégués élus par les conseils municipaux des 16 communes membres, règle les affaires de la Communauté d'agglomération ; il a délégué certains pouvoirs au président : M. Pascal BUGIS, élu lors de la séance d'installation du Conseil de la Communauté du 14 avril 2008, qui en est l'autorité territoriale et assure la fonction de l'exécutif.

Le Bureau est composé de façon à ce que toutes les communes soient représentées ; il comprend auprès du président : 19 vice-présidents et 5 membres élus parmi les délégués des communes ; les vice-présidents représentent le Président pour l'exercice des différentes compétences que celui-ci leur a déléguées.

Les commissions et groupes de travail se répartissent entre les commissions obligatoires : Commission d'appel d'offres, Commission de délégation de service public, Commission consultative des services publics locaux, Commission des finances, ouverte à tous les maires, et 6 commissions thématiques : Compétitivité du territoire - Développement économique, Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville, Cohésion territoriale - Politiques contractuelles, Infrastructures de communication, Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable, Enseignement supérieur - Recherche - Transfert de technologie.

## Instances consultatives

Le Conseil de développement, commun au pays et à l'agglomération, est une instance de consultation, de proposition et d'animation composée de 55 membres, où la société civile est largement représentée ; présidé par M. Guy Millan, il a contribué à l'élaboration du projet d'agglomération et de la charte de développement durable du pays.

La Commission locale d'évaluation du transfert des charges est composée de représentants de la Communauté d'agglomération et des communes ; présidée par M. Francis Rivas, son rôle est d'évaluer les transferts de compétences réalisés vers l'Établissement public de coopération intercommunale.

La Commission intercommunale pour l'accessibilité a pour objet de déterminer les modalités de mise en œuvre des mesures à prendre en application de la loi du 11/02/2005, elle est consultée sur l'accessibilité des transports urbains, des établissements recevant du public...

## Organismes extérieurs

La Communauté d'agglomération exerce certaines de ses compétences au travers d'organismes extérieurs constitués à cet effet, qu'elle soutient financièrement.

Deux régies : la régie Libellus, chargée de l'exploitation du service des transports urbains et la régie Lo Bolegason, chargée de l'exploitation de la salle de musiques actuelles labellisée par le ministère de la Culture.

Sept syndicats mixtes : syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie du sud du Tarn, syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet, syndicat mixte du SCoT du Pays d'Autan, syndicat mixte du parc naturel régional du Haut Languedoc, d'autres sur des aspects spécifiques à certaines politiques communautaires : syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers - Trifyl, syndicat mixte du bassin de l'Agout, syndicat mixte pour l'exploitation du minicar Anglès-Brassac.

Deux sociétés d'économie mixte que sont : la SAEM InterMédiaSud, dont la Communauté d'agglomération est l'actionnaire principal (capital de 808 482 €), créée en 1997 pour déployer le réseau à haut débit et la plateforme numérique de Castres-Mazamet, et la Sem 81, société départementale d'aménagement et d'équipement.

Des associations dont la Communauté d'agglomération est membre, qui relèvent principalement de deux domaines : l'organisation territoriale, et le développement économique : Castres-Mazamet Technopole<sup>CEEI</sup>, pôle de compétitivité Cancer Bio Santé, Centre e-Santé, Platinnes, pôle de compétitivité Agrimip, réseau des pépinières d'entreprises de Midi-Pyrénées, Incubateur Midi-Pyrénées, Initiatives Tarnaises...

La Communauté d'agglomération a créé en 2009 un Etablissement public foncier qui permet au territoire de mutualiser des moyens afin de disposer d'une ingénierie foncière, il a pour objet de réguler et maîtriser le marché foncier, d'anticiper et d'inscrire les projets dans un cadre cohérent, d'assurer le portage foncier pour ses membres.

## Réunions tenues en 2013

|   |                                    |
|---|------------------------------------|
| <i>Vœux</i>   | Lundi 14 janvier 2013              |
| <i>Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »</i>    | Lundi 21 janvier 2013              |
| <i>Commission des Finances et Bureau</i>  | Lundi 28 janvier 2013              |
| <i>Conseil</i>  | Lundi 4 février 2013               |
| <i>Commission des Finances et Bureau</i>  | Lundi 11 février 2013              |
| <i>Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »</i>         | Vendredi 15 février 2013           |
| <i>Conseil</i>  | Lundi 25 février 2013              |
| <i>Commission « Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable »</i> | Lundi 11 mars 2013                 |
| <i>Commission des Finances et Bureau</i>  | Lundi 11 mars 2013                 |
| <i>Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »</i>    | Lundi 18 mars 2013                 |
| <i>Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »</i>    | Lundi 18 mars 2013                 |
| <i>Conseil</i>  | Lundi 25 mars 2013                 |
| <i>Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »</i>    | Lundi 8 avril 2013                 |
| <i>Commission des Finances et Bureau</i>  | Lundi 8 avril 2013                 |
| <i>Conseil</i>  | Lundi 22 avril 2013                |
| <i>Bureau</i>   | Lundi 27 mai 2013                  |
| <i>Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »</i>    | Lundi 3 juin 2013                  |
| <i>Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »</i>         | Lundi 10 juin 2013                 |
| <i>Commission « Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable »</i> | Lundi 10 juin 2013                 |
| <i>Commission des Finances et Bureau</i>  | Lundi 10 juin 2013                 |
| <i>« Commission Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »</i>    | Lundi 17 juin 2013                 |
| <i>Bureau</i>   | Lundi 17 juin 2013                 |
| <i>Conseil</i>  | Lundi 24 juin 2013                 |
| <i>Bureau</i>   | Lundi 1 <sup>er</sup> juillet 2013 |
| <i>Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »</i>    | Lundi 9 septembre 2013             |
| <i>Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »</i>         | Vendredi 13 septembre 2013         |
| <i>Commission « Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable »</i> | Lundi 16 septembre 2013            |
| <i>Commission des Finances et Bureau</i>  | Lundi 16 septembre 2013            |
| <i>Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »</i>    | Lundi 23 septembre 2013            |
| <i>Conseil</i>  | Lundi 30 septembre 2013            |
| <i>Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »</i>    | Lundi 21 octobre 2013              |
| <i>Commission des Finances et Bureau</i>  | Lundi 21 octobre 2013              |
| <i>Commission « Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable »</i> | Lundi 28 octobre 2013              |
| <i>Conseil</i>  | Lundi 4 novembre 2013              |
| <i>Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »</i>    | Lundi 25 novembre 2013             |
| <i>Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »</i>    | Lundi 25 novembre 2013             |
| <i>Commission des Finances et Bureau</i>  | Lundi 25 novembre 2013             |
| <i>Commission « Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable »</i> | Lundi 2 décembre 2013              |
| <i>Conseil</i>  | Lundi 9 décembre 2013              |
| <i>Bureau</i>   | Lundi 23 décembre 2013             |

Castres-Mazamet,  
15 septembre 2014  
Ce rapport a été établi par  
**Jean-Luc Chambault**,  
Directeur général  
à partir des contributions  
fournies par ses services.

Coordination et suivi de fabrication : service communication.

Crédits photographiques : Laurent Frézouls, à l'exception des photos suivantes : Mannequins Laerdal : mannequin de simulation IFSI p5 ;  
DR : p25 ; Christophe Harter : p33(b) ; Conservatoire de musique et de danse du Tarn : p37 ; Gilles Tordjman : p 38(b).  
Images 3D : Agence Brochet, Lajus, Pueyo : piscine page de couverture ; Cabinet d'architecture AAA : nouveaux locaux IMS p5.



**agglomération** *Castres-Mazamet*

**Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet**

Espace Ressources - Le Causse Espace d'Entreprises - CS 50007 - 81115 Castres cedex

Tél. : 05 63 73 50 00 - Fax : 05 63 73 50 02

[www.castres-mazamet.com](http://www.castres-mazamet.com) – E-mail : [agglomeration@castres-mazamet.com](mailto:agglomeration@castres-mazamet.com)